



COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION DU 15 MARS 2024

Salle des fêtes de Messigny-et-Vantoux – 14h30 à 17h00

Compte-rendu





Gestionnaire : Office national des forêts – Agence Bourgogne Est

Rédaction

Marlène Tréca

Prise de notes

- Stéphanie Lamberti
- Thomas Marchal
- Marlène Tréca

Relecture et validation

- Bruno Chopard
- Stéphanie Lamberti
- Catherine Louis
- Stéphane Woynaroski

Acronymes

- CAF : Club Alpin Français
- CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- CCG : Comité Consultatif de Gestion
- CDRP : Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- CRC : Centre de Recherche en Climatologie (Université de Bourgogne)
- GNUB : Groupe Naturaliste de l'Université de Bourgogne
- MIG : Mission d'Intérêt Général
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- RNR-FE : Réserve Naturelle Régionale et Forêts d'Exception®
- SBO : Syndicat du Bassin de l'Ouche
- SED : Société Entomologique Dijonnaise
- SMCO : Société Mycologique Côté d'Orienne
- SMI : Société Mycologique Issoise
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Table des matières

1/ PARTICIPANTS	4
2/ COMPTE-RENDU	4
INTRODUCTION	4
RESTITUTION DES TRAVAUX SUR LE CLIMAT DU VAL SUZON (ÉTUDIANTS DU MASTER 2 GAED – UNIVERSITE DE BOURGOGNE)	4
RESTE A FAIRE 2023 / PROGRAMME 2024	5
PELOUSES SECHES ET MILIEUX ASSOCIES	5
MILIEUX ROCHEUX	5
FORETS DE VERSANTS ET DE COMBES	6
MILIEUX HUMIDES	7
PAYSAGE ET PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE	7
TERRITOIRE	7
TERRITOIRE	9
GOUVERNANCE	11
VOLET FINANCIER	12
QUESTIONS DIVERSES	12
3/ ANNEXES	13
LISTE DES PERSONNES INVITEES ET/OU PARTICIPANTES	13
SUPPORTS PRESENTES EN COMITE	17
RAPPORT DE JEAN-YVES BARNAGAUD POUR LA CANDIDATURE LISTE VERTE UICN	18
FICHE DE SYNTHESE SUR LE DIAGNOSTIC D'OPPORTUNITE ET DE VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	19



1 / PARTICIPANTS

53 personnes étaient présentes au comité de gestion.

La liste des invités et participants est jointe en annexe au présent compte-rendu.

2 / COMPTE-RENDU

La séance était coprésidée par **Catherine Louis** et **Stéphane Woynaroski**. **Bruno Chopard**, responsable du service Forêt de l'Agence Bourgogne Est, représente Régis Michon.

Introduction

Catherine Louis accueille les participants et remercie Françoise Gay pour l'accueil dans la salle des fêtes de Messigny-et-Vantoux, l'ONF et le coprésident Stéphane Woynaroski. Elle fait part à l'assemblée de son inquiétude sur l'état de la forêt au regard des effets du changement climatique. Ce sont maintenant quasiment 2 arbres par semaine qui tombent sur les routes. Ainsi, la commune est intervenue le matin même sur un arbre tombé sur la route Sainte-Foy – Curtil.

Stéphane Woynaroski introduit rapidement la séance en remerciant la coprésidente et le gestionnaire et en présentant le rappel de l'ordre du jour du dernier comité. L'assemblée est interrogée sur le compte-rendu du dernier comité. Aucune remarque n'est faite.

Marlène Tréca présente l'ordre du jour et laisse la parole aux étudiants du M2 CCLimat et TMEC pour leur présentation.

Restitution des travaux sur le climat du Val Suzon (Étudiants du Master 2 GAED – Université de Bourgogne)

Voir diapositives n° 4 à 20 en annexe.

Questions / Interventions des participants :

Bruno Chopard demande s'ils ont imaginé des comportements thermiques possibles à d'autres périodes de l'année. Les étudiants répondent que c'est délicat voire impossible d'extrapoler les résultats.

Stéphane Woynaroski questionne sur les possibilités d'étudier les impacts des évolutions de température sur les habitats et des espèces. Les étudiants répondent que cela pourrait être envisagé à long terme.



Marlène Treca souligne l'importance du partenariat pour la RNR-FE. Un gestionnaire seul n'est pas en mesure d'engager ce type de travaux. Le savoir-faire et l'expertise du CRC sont indispensables. Elle explique également comment le dispositif a été dimensionné (x sonde pour x combes) et que le protocole est voué à être amélioré par la suite.

Bruno Chopard souligne la qualité des résultats par rapport au temps d'étude imparti.

Yves Richard remercie également la réserve pour ce partenariat et espère continuer le travail les prochaines années.

Stéphane Woynaroski rebondit en soulignant également l'importance pour les aires protégées de créer des ponts avec le monde scientifique et de la recherche.

Reste à faire 2023 / Programme 2024

Dans les diapositives, les opérations en brun foncé sont celles qui sont « nouvelles » et/ou avec des contenus nouveaux par rapport au programme « habituel ».

Pelouses sèches et milieux associés

Voir diapositive n° 22 en annexe.

Lucie Robert donne des éléments d'information sur le suivi du Pouillot de Bonelli. Il s'agit de reconduire le protocole mis en œuvre en 2017 – 2018 : calcul d'un indice d'abondance sur des transects (Reconnaissance de l'oiseau au chant). Sur la région, on estime la population entre 150 et 280 couples dont la majorité en Côte d'Or. La RNR-FE a une responsabilité dans la conservation de l'espèce. Les milieux de prédilection de l'espèce sont les milieux ouverts thermophiles. Pour le Faucon pèlerin, un couple est actuellement en couvaison et un autre s'est accouplé. **Marlène Tréca** rappelle que les 2 sites de nidifications ont mis en défens depuis 2 ans.

Paul Brossault propose à l'assemblée d'écouter le chant du Pouillot de Bonelli.

Marlène Treca précise qu'une soirée dédiée à la restitution du suivi de l'Engoulevent aura lieu le 25 mai prochain.

Questions / Interventions des participants :

Pas de questions de l'assistance.

Milieux rocheux

Voir diapositive n° 23 en annexe.

Marlène Tréca apporte les précisions suivantes : le suivi des espèces de la bryoflore des falaises froides ombragées et les tests des indicateurs sont des opérations réalisées par Olivier Bardet du CBNBP. Le suivi de la bryoflore concerne *Neckera menziesii* : bryophyte dont la seule station bourguignonne est dans la RNR-FE. C'est une espèce montagnarde qui reste rare presque partout en



France. Elle est rare dans les Vosges, le Jura, les Alpes du Nord. Ses stations de Bourgogne sont exceptionnelles. Elle a été la première espèce de bryophytes à faire l'objet d'un protocole de suivi, dans la RNR-FE comme en Bourgogne ou dans le territoire du CBNBP. 3 années en 2016, 2017, 2018 ont été consacrées à la mise au point du protocole.

En ce qui concerne, l'opération sur les tests d'indicateurs de suivis des éboulis, il s'agit d'établir une typologie d'éboulis (structure, végétation, etc.) après leur cartographie. Cela concerne uniquement les éboulis thermophiles. La cartographie d'éboulis est en cours depuis 2022. Un travail de détection par analyse d'images aériennes et satellites reste à poursuivre pour aboutir à une cartographie précise des zones d'éboulis.

Questions / Interventions des participants :

Pas de questions de l'assistance.

Forêts de versants et de combes

Voir diapositive n° 24 en annexe.

Concernant Syrphes the Net, **Marlène Tréca** rappelle les points clefs de cette méthode dont 2024 sera la 3^{ème} année de mise en œuvre. 6 années sont prévues initialement dans le plan de gestion.

Un des points assez lourds à gérer dans cette méthode est l'identification de la faune non-cible. Cela demande du temps de tri puis d'identification des spécialistes et enfin des moyens pour rémunérer les spécialistes. En ce qui concerne les syrphes, en 2023, il y a eu 118 espèces identifiées soit 20% de nouvelles d'espèces en 2023 par rapport à 2022. Cela démontre qu'il y a encore du potentiel.

2025 sera probablement consacrée encore aux milieux forestiers pour gommer les biais liés à la météo. En ce qui concerne le Damier du Frêne, 2024 sera la 4^{ème} année de suivi. Le suivi consiste à compter le nombre de nids communautaires. 64 nids ont été décomptés en 2022 contre 75 en 2021 et 11 en 2023.

Mathilde Poissenot intervient pour expliquer que Natura 2000 lance cette année une sensibilisation auprès des propriétaires privés en partenariat avec le CNPF Bourgogne-Franche-Comté.

Marlène Tréca explique que la mise à jour de la cartographie des habitats forestiers reste en stand-by faute de compétence interne pour la réalisation, suite au départ de Charles-Etienne Bernard.

Questions / Interventions des participants :

En ce qui concerne la méthode Syrph The Net, **Paul Brossault** demande si on peut faire une comparaison des résultats avec d'autres sites ONF.

Marlène Treca répond que ce n'est pas encore le cas pour l'ONF. **Régis Desbrosses** rappelle que des RN de Bourgogne-Franche-Comté sont depuis longtemps engagés dans la méthode Syrph The Net.

Stéphanie Lamberti précise que dans la RNR de Prémery le protocole a également été également lancé, et ce dans le cadre d'une étude à l'échelle régionale, afin d'établir la liste rouge des Syrphes.



Milieux humides

Voir diapositive n° 25 en annexe.

2 actions sont prévues en 2024. Elles sont interdépendantes.

La première action « Suivi phyto-bryophytique dans les sources pétrifiantes / marais tufeux actifs » sera réalisée par Olivier Bardet (CBNBP). Il s'agira, pour cette année de faire un travail de méthodologie (Bibliographie, etc.) en lien avec la réalisation de l'action « Etat des lieux des sources et ruisselets ».

Pour cette action, réalisée par Thomas Marchal (ONF), un premier travail de recensement des sources du territoire a été fait en 2014, mais plutôt dans une optique d'aménagement et de valorisation pour l'accueil du public.

Un certain nombre de ces sources n'a pas été visité et leur localisation reste approximative. De même pour les ruisseaux et ruisselets dont la localisation est mal connue. Ce travail consistera en l'inventaire et la localisation précise des sources et des ruisseaux/ruisselets sur l'ensemble de la RNR. Une attention particulière sera apportée à la présence d'espèces caractéristiques et/ou emblématiques : la Bythinelle de Dijon en particulier sera précisément géo localisée. Ceci constituera l'état des lieux du suivi des stations de cette espèce. Une typologie pourra être établie afin de caractériser le type de source (résurgence, source pétrifiante tufeuse, suintement...).

Questions / Interventions des participants :

Pas de questions de l'assistance.

Paysage et patrimoine archéologique

Voir diapositive n° 26 en annexe.

Aline Ginda explique que les travaux de restauration de la Fontaine de la Trouvée vont être réalisés cette année : intervenant « les murailleurs de Bourgogne ». Les coupes des épicéas scolytés ont été réalisés. Concernant le lavoir de Darois, suite à la demande de la commune pour équiper en tables de pique-nique le site, une étude paysagère pour valoriser le site a été réalisée. La déclaration préalable des travaux va être finalisée pour des travaux éventuels en 2025.

Questions / Interventions des participants :

Pas de questions de l'assistance.

Territoire

Voir diapositives n° 27, 28, 29, 30 en annexe.

Marlène Tréca intervient sur les 3 premiers points :

- Mise en œuvre du plan de communication
- Entretien des aires d'accueil
- Entretien des sentiers balisés et sécurisation



En ce qui concerne l'entretien des sentiers et la sécurisation du site, une rencontre avec le cabinet d'avocats Legiplanet a été organisée (Stéphanie Lamberti et Marlène Tréca). Le partenariat avec le cabinet s'orienterait vers la définition d'une politique de gestion des risques. L'action concernant la gestion des sentiers balisés, initiée en 2023, avec le CAF et le CDRP va être poursuivie cette année.

En ce qui concerne la communication, **Marlène Tréca** explique que des panneaux pour communiquer sur les dates de chasse par secteur ont été fournis aux chasseurs. **Stéphane Woynaroski** souligne l'utilité du Comité Consultatif de Gestion pour des sujets comme celui-là. En effet, Le sujet avait été discuté lors du dernier CCG de 2022 et a donc donné lieu à une action concrète qui a été mise en place. **Catherine Louis** souligne la très bonne qualité des panneaux.

Aline Ginda intervient sur les points suivants :

- Enquête qualitative de fréquentation. Ce travail va être réalisé par une stagiaire (Arrivée le 25 mars) dans le cadre de son Master 2.
- (Agrandissement du parc d'écompteurs)
- Suivi des écompteurs
- Aménagement du site de Jouvence

Aline Ginda explique que l'année 2024 va être consacrée à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pavillon d'accueil avec le cabinet d'architecture Studio Mustard jusqu'à l'obtention du permis de construire et

- Organisation d'animations pour les scolaires

Les animations « habituelles » se poursuivent : aire terrestre éducative de l'école élémentaire de Messigny-et-Vantoux qui entre dans sa 3^{ème} année (dernière année pour ce cycle) et école maternelle d'Ahuy.

- Organisation d'animations pour le grand public

Aline évoque le programme des animations avec en particulier une soirée ciné-cyclo le 14 juin avec projection du film « Lynx » de Laurent Geslin.

Marlène Tréca poursuit l'énumération des autres opérations. **Léo Darnon** intervient pour la mise en œuvre des tournées de surveillance. Il précise qu'une tournée inter services est prévue cette année. Même si ce type de tournée ne donne pas lieu à des verbalisations, elle permet des échanges enrichissants entre les participants. Par ailleurs, il rappelle le constat d'un dépôt de déchets volumineux sur le site de la Combe à la Mairie en début d'année. Des investigations sont en cours par les services de l'ONF qui ont les prérogatives pour conduite de type de missions.

Stéphanie Lamberti explique qu'en novembre 2023 a eu lieu une formation auprès des gestionnaires de réserves sur les missions police de l'environnement. Elle précise que le 18 et 19 mars une nouvelle session portera sur des cas pratiques (rédaction de PV par exemple). L'objectif est à terme de créer un réseau de gestionnaires pour la Région formés aux missions de police de l'environnement.

En ce qui concerne la participation à la révision du document d'objectifs Natura 2000, **Mathilde Poissenot** intervient pour donner l'état d'avancement de la démarche : les groupes de travail viennent



d'être terminés sur la partie « Enjeux » et « Objectifs ». D'autres groupes de travail auront lieu en juin pour la définition des actions.

Questions / Interventions des participants :

Françoise Gay remarque que les événements sont communiqués trop tardivement auprès des communes pour un relais efficace auprès des habitants.

Marien Lovichi précise que la commune de Dijon financera le pavillon d'accueil de Jouvence à hauteur de 15.000 €. Il demande si la possibilité d'un arrêt d'un bus de transport du Conseil Départemental sur le site pourrait être envisagé. **Catherine Louis** répond qu'un travail de concertation avec le Conseil Départemental peut être envisagé dans un premier temps comme cela a été fait pour le projet de signalétique routière.

Territoire

Voir diapositives n° 31, 32, 33 en annexe.

Marlène Tréca énumère les actions prévues en citant les partenaires impliqués :

- Recherche et pointage des aires et observation à vue des rapaces diurnes : Paul Brossault.
- Suivi des amphibiens : gestion du dispositif de traversée par le GNUB et pilotage par un comité technique composé du Conseil Départemental, du Pays Seine-et-Tilles, de la SHNA et de l'ONF.
- Inventaire des populations de Vipère aspic : projet tuteuré avec l'Université de Bourgogne.
- Recherche des espèces anciennement citées sur la RNR-FE ? Cette action reste en stand-by faute de ressource interne, à la suite du départ de Charles-Etienne Bernard.
- Inventaire des champignons, champignons lichénicoles et des lichens. SMCO – (Jean-Claude Verpeau) / SMI (Alain Gardiennet). A noter qu'il y a maintenant 1.100 espèces de champignons identifiés dans la RNR-FE.
- Connaissance des mammifères/micromammifères. Il s'agissait jusqu'ici du suivi par pièges photographiques pour détection du Lynx. Le dispositif a été arrêté sur demande de l'OFB.
- Connaissances des gastéropodes : projet tuteuré avec l'Université de Bourgogne.
- Poursuite des inventaires de l'entomofaune et développement des connaissances sur les araignées : SED.
- Etude des chiroptères en lien avec l'environnement proche de la RNR-FE ? Ce projet a fait l'objet d'une demande auprès du réseau naturaliste Mammifères de l'ONF dans le cadre de la MIG Bio. Il n'a pas été retenu. Il s'agissait dans un premier temps d'affiner l'objectif de l'étude avant d'éventuels inventaires de terrain.
- Inventaires / relevés floristiques dans les forêts de plateau : Johann Lallemand.

Thomas Marchal intervient sur le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité au changement climatique. Il explique que le diagnostic va être diffusé prochainement. Un atelier a été réalisé en début



d'année pour travailler sur l'adaptation de la gestion. Certains résultats serviront pour l'actualisation du plan de gestion à la suite de l'évaluation à mi-parcours, d'autres à la révision du plan de gestion.

Marlène Tréca évoque ensuite les points suivants :

- Récolte, analyse et bilan des données de qualité de l'eau des sources captées
Ce travail a été engagé par Aline Ginda. Nous rencontrons des difficultés pour obtenir des informations.
- Développement de partenariats de recherche sur la RNR-FE
Le partenariat avec le CRC de l'Université de Bourgogne a été évoqué. CRC
Un capteur audio a été installé dans le site dans le cadre du projet Sonosylva. Ce projet est un projet national piloté par le MNHN et l'OFB. Son objectif est de contribuer à l'établissement d'un suivi long terme de la biodiversité terrestre par l'acoustique. L'installation d'une centaine de capteurs dans des aires protégées vise à préciser la faisabilité opérationnelle, initier un référentiel de la diversité sonore des milieux et explorer la pollution sonore (liens avec la diversité sonore ; liens avec le niveau de protection des sites).

Questions / Interventions des participants :

Concernant les amphibiens, **Catherine Louis** explique que le projet est très bien accueilli par les habitants et les personnes sont même en attente des résultats.

Concernant la démarche d'adaptation au changement climatique, **Maryline Vernet** explique que les Espaces Naturels Sensibles (ENS) suivent également la méthodologie Natur'Adapt et fait remarquer qu'il y a un vrai besoin d'acculturation des gestionnaires à la méthode. Il y a également un besoin d'accompagnement pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans de gestion. Elle souhaite solliciter la RNR-FE pour participer à un atelier sur cette problématique en septembre prochain.

Stéphanie Lamberti explique la volonté de mutualiser la démarche de prise en compte du changement climatique dans les réserves naturelles à l'échelle de la Région. Dans un premier temps, pour les gestionnaires ayant leur plan de gestion en cours de révision, un retour d'expérience a été proposé (RNR-FE et Tourbières du Morvan). Il aura lieu en visioconférence le 25 mars. Une action mutualisée avec prestation sera mise en place en partenariat avec la DREAL et RNF en 2025 et avec l'aide des correspondantes RNF pour la Région.

Mathieu Liégeois questionne sur les actions qui découlent concrètement de la démarche Natur'Adapt :

Marlène Treca répond que les actions peuvent être les suivantes :

- Observatoire du paysage.
- Le travail sur les microclimats avec le CRC.
- Le suivi des dépérissements.
- Tout un travail de sensibilisation à l'échelle de la vallée auprès des acteurs.



- La gestion des risques.
- Etc.

Maryline Vernet précise que travailler sur un récit climatique et sur Natur'Adapt nécessite à un moment de présenter les résultats aux élus des communes pour qu'ils se l'approprient, ce qui devient plus compliqué car il y a là un enjeu d'acculturation politique à lancer.

Catherine Louis répond que c'est difficile de sensibiliser tous les maires et de les rassembler car ils sont très pris par leurs problématiques propres mais ce serait une belle initiative.

Stéphanie Lamberti propose d'échanger avec Maryline Vernet sur le sujet.

Concernant les données de qualité sur l'eau dans les sources captées, **Nicolas Drouhin** explique qu'il faudrait voir avec les communes du territoire pour qu'elles fassent du forcing auprès des opérateurs (ODIVEA notamment) afin qu'ils transmettent les données sur la qualité de l'eau qu'ils ont en leur possession.

Romain Triponnez intervient pour mentionner le projet de suivi des assecs sur le Suzon avec la mise en place de 8 sondes conductimétriques et de température de l'eau. Le prix d'une sonde est de 800€. Ce travail piloté par le SBO fait suite à un groupe de travail autour du suivi du Suzon.

Mathilde Poissenot précise qu'il serait judicieux de faire une communication grand public dans le site sur ces suivis.

Gouvernance

Voir diapositives n° 34, 35, 36 en annexe.

Marlène Tréca rappelle que l'évaluation à mi-parcours est prévue pour cette année. Elle inclura les résultats de l'année 2024.

Thomas Marchal donne un point d'avancement sur la candidature liste verte UICN. Suite à la visite du rapporteur Jean-Yves Barnagaud, présent lors du dernier CCG, la candidature a été présentée au groupe d'experts français et a reçu un avis favorable. Le rapport de la candidature réalisé par Jean-Yves Barnagaud sera transmis avec le compte-rendu du CCG. **Thomas Marchal** en reprend les conclusions principales :

En ce qui concerne l'évaluation de la gouvernance, la RNR du Val Suzon bénéficie d'une gouvernance dynamique, avec un CCG actif dans lequel tous les acteurs (techniques, élus, experts, administrations et société civile) sont représentés. L'évaluateur avait assisté à un CCG (en novembre dernier) qui avait été particulièrement serein, proche de la parité de genre, dans une ambiance constructive, ce que les entretiens qu'il a eu par la suite avec certaines personnes ont confirmé.

En ce qui concerne la conception et planification de la gestion, le plan de gestion a été jugé cohérent et le contexte territorial dans lequel s'insère la RNR-FE est favorable. Il reste toutefois la question de la fragmentation de la RNR-FE en deux entités forestières séparées par le Suzon, rivière qui n'est pas prise en compte dans le périmètre de la RNE-FE et qui ne donne lieu à aucun suivi scientifique, alors qu'il structure l'identité même de la vallée.



Enfin, il est préconisé un renforcement de la mise en réseau des actions, des connaissances et des suivis à un niveau plus large (Natura 2000 sur le site mais aussi d'autres aires protégées en Côte d'Or ayant des contextes similaires).

Pour la gestion efficace, il y a peu à dire ici, globalement la logique de libre évolution a été jugée pertinente et se fait en bonne intelligence entre tous les acteurs. L'essentiel de l'effort est porté sur la sécurisation des biens et personnes, l'accueil du public, la pédagogie et la connaissance. Les réflexions entamées (par exemple suivis scientifiques, ou changement climatique) sont partagées lors des CCG et sont globalement soutenues par les acteurs concernés. Il existe une marge de progression sur la mise en place d'indicateurs d'état, pressions et impacts à échelle écosystémique, reproductibles et interopérables avec d'autres aires protégées.

En ce qui concerne la conservation réussie, la RNR-FE Val Suzon est un exemple de site où le contexte socio-économique garantit la réussite des actions de conservation entreprises. Le CCG, agissant en bonne intelligence, fédère l'ensemble des acteurs à travers des actions de gestion locale largement détaillées dans les points précédents. Le gestionnaire dispose donc de tous les atouts possibles pour réussir la conservation de ce site en accord avec le plan de gestion, la limite étant celle des dynamiques induites par les changements climatiques qui échappent à son contrôle.

Volet financier

Voir diapositives n° 38, 39, 40, 41 en annexe.

Questions / Interventions des participants :

Stéphane Woynaroski rappelle le soutien financier important et constant de la Région Bourgogne pour ses 19 réserves naturelles régionales. Cela représente un volume financier d'environ 1M€.

Questions diverses

Voir diapositives n° 43 en annexe.

Jean Barnay intervient pour informer sur un effondrement du plafond d'une grotte dans la combe Vaux de Roche. Cet effondrement a créé un trou d'environ 5 m de profondeur à proximité immédiat du passage du Bouton d'Or. Une sécurisation d'urgence a été faite par la CAF. Des mesures pérennes doivent maintenant être mises en œuvre en accord avec le propriétaire (Déviation). **Françoise Gay**, au titre de la présidence du Syndicat de Défense, de Protection et de Restauration du site du Val Suzon, indique que le propriétaire a été contacté. Pour mémoire, le Syndicat est à l'origine de la création du Bouton d'Or et en a confié la gestion au CAF.



3 / ANNEXES

Liste des personnes invitées et/ou participantes

Par ordre alphabétique :

Nom	Prénom	Structure	Présent-e / Absent-e / Excusé-e
ALVES	Hugo	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté	Présent-e
BARNAY	Jean	Club Alpin Français	Présent-e
BARRÉ	Maryline	Commune de Dijon	Présent-e
BECK	Corinne		Présent-e
BONDOUX	Marinette	Club Alpin Français	Présent-e
BOUZEGAOU	Monique	Commune d'Etaules	Présent-e
BRASSART	Alexandre	Direction départementale des Territoires de Côte d'Or	Présent-e
BROSSAULT	Paul	Union International pour la Conservation de la Nature	Présent-e
BRULARD	Denis	Société Mycologique de Côte d'Or	Présent-e
BUGEON	Jean-Michel	Commune de Messigny-Et-Vantoux	Présent-e
CHOPARD	Bruno	Office National des Forêts	Présent-e
COMBETTE-PETER	Jean-Marie	Club Alpin Français	Présent-e
COTE	Baptiste	Conseil départemental de Côte d'Or	Présent-e
COURTOIS	Olivier	Commune d'Etaules	Présent-e
DARNON	Léo	Office National des Forêts	Présent-e
DESBROSSES	Régis		Présent-e
DROUHIN	Nicolas	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté	Présent-e
ECHARD	Henri	Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de la Vallée du Suzon	Présent-e



Nom	Prénom	Structure	Présent-e / Absent-e / Excusé-e
FROCHOT	Bernard	Bourgogne-Franche-Comté Nature	Présent-e
GAY	Françoise	Commune de Messigny-Et-Vantoux	Présent-e
GINDA	Aline	Office National des Forêts	Présent-e
GIRARD	Jacques	Commune de Darois	Présent-e
GOGUELAT	Antoine	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Présent-e
HUTEAU	Guillaume	Université de Bourgogne - M2 Cclimat t	Présent-e
ITAGAKI	Yukari	Université de Bourgogne - M2 Cclimat	Présent-e
JULIEN	Marine	Fédération Départementale des Chasseurs de côte d'Or	Présent-e
LAMBERTI	Stéphanie	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Présent-e
LIEGEOIS	Mathieu	Office National des Forêts	Présent-e
LORDEY	Céline	Université de Bourgogne - M2 Cclimat	Présent-e
LOUIS	Catherine	Commune de Val Suzon	Présent-e
LOVICHI	Marien	Commune de Dijon	Présent-e
MEYER	Olivier	Office Français de la Biodiversité	Présent-e
MINARD	Léa	Syndicat mixte du Pays Seine et Tilles	Présent-e
MINARD	Pascal	Commune de Darois	Présent-e
MVOUTOU MOULIE	Gabriel	Université de Bourgogne - M2 Cclimat	Présent-e
OUROU N'GOBI	Bio	Université de Bourgogne - M2 Cclimat	Présent-e
PECHOUX	Tom	Office National des Forêts	Présent-e
POISSENOT	Mathilde	Syndicat mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne	Présent-e
PROST	Monique	Société d'Entomologie Dijonnaise	Présent-e
PRUNOT	Sarah	Université de Bourgogne - M2 Cclimat	Présent-e
REGA	Mario	Université de Bourgogne - CRC BGS	Présent-e
RICHARD	Yves	Université de Bourgogne - CRC BGS	Présent-e
ROBERT	Lucie	Ligue pour la Protection des Oiseaux	Présent-e
ROUCOU	Pascal	Université de Bourgogne - CRC BGS	Présent-e
ROUGEMONT	Laura	Centre national de la propriété forestière Bourgogne-Franche-Comté	Présent-e



Nom	Prénom	Structure	Présent-e / Absent-e / Excusé-e
SAVIER	Henri-Pierre	Office National des Forêts	Présent-e
SERVANT	Hugues	Centre national de la propriété forestière Bourgogne-Franche-Comté	Présent-e
TATTU	Fabrice	Office National des Forêts	Présent-e
TRÉCA	Marlène	Office National des Forêts	Présent-e
TRIPONNEZ	Romain	Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Présent-e
VERNET	Maryline	Conseil départemental de Côte d'Or	Présent-e
VERPEAU	Jean-Claude	Société Mycologique de Côte d'Or	Présent-e
WOYNAROSKI	Stéphane	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Présent-e
ABEL	Joseph	Ligue pour la Protection des Oiseaux	Représenté-e
CHAMPY	Marion	Conseil départemental de Côte d'Or	Représenté-e
CHEVILLARD	Catherine	Conseil départemental de Côte d'Or	Représenté-e
ESTIVALET	Jean-René	Commune d'Étaules	Représenté-e
FOUSSIER	Evelyne	Club Alpin Français	Représenté-e
GODREAU	Vincent	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	Représenté-e
GOURMAND	Patricia	Syndicat intercommunal d'assainissement urbain de la vallée du Suzon	Représenté-e
LOISON	Philippe	Office Français de la Biodiversité	Représenté-e
MAITRE	Stéphane	Fédération Départementale des Chasseurs de côte d'Or	Représenté-e
MAYADE	Christian	Ligue pour la Protection des Oiseaux	Représenté-e
PAGNIEZ	Philippe	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté	Représenté-e
PETHEY	Armand	Office National des Forêts	Représenté-e
THOMAS	Jean-Noël	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Représenté-e
TISNE	Laurent	Direction départementale des Territoires de Côte d'Or	Représenté-e



Nom	Prénom	Structure	Présent-e / Absent-e / Excusé-e
ZAMPERETTI	Audrey	Enedis - Direction Régionale Bourgogne	Représenté-e
BACONNET	Mathieu	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Excusé-e
BARDET	Olivier	Conservatoire Botanique National Bassin Parisien	Excusé-e
BECK	Patrice		Excusé-e
FOUGERON	Agnès	Muséum d'Histoire naturelle	Excusé-e
GAMELON	Romain	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne	Excusé-e
HABERT	Fabrice	Office National des Forêts	Excusé-e
HARMAND	Marianne	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne	Excusé-e
LUCOTTE	Angélique	Communauté de communes Forêts Seine et Suzon	Excusé-e
MARCQ	Camille	Office National des Forêts	Excusé-e
MENELOT	Aurélie	Communauté de communes Forêts Seine et Suzon	Excusé-e
MICHON	Régis	Office National des Forêts	Excusé-e
PUISSANT	Stéphane	Muséum d'Histoire naturelle	Excusé-e
REBSAMEN	François	Dijon Métropole	Excusé-e
SIRUGUE	Daniel	Bourgogne-Franche-Comté Nature	Excusé-e
THOMAS	Vincent	Université de Bourgogne	Excusé-e
BARBARIN	Alain	Chasse - FC Messigny "Combe de Cheneaux"	Absent-e
BIRON	Jean-François	Enedis - Direction Régionale Bourgogne	Absent-e
BOLLACHE	Loïc	Université de Bourgogne	Absent-e
BORDERELLE	Anne-Laure	Office Français de la Biodiversité	Absent-e
CARNET	Gilbert		Absent-e
CLEMENCET	Marcel		Absent-e
CLEMENCET	Olga		Absent-e
COUTURIER	Pierre		Absent-e
DANEL	Didier	Télédiffusion de France	Absent-e



Nom	Prénom	Structure	Présent-e / Absent-e / Excusé-e
D'HERBOMEZ	Denis	Syndicat des exploitants et scieurs de Côte d'Or	Absent-e
DUPATY	Christine	Association Régionale des Truffes en Bourgogne et Franche Comté	Absent-e
ESTIVALET	Christian	Chasse - Lot FD n° 3	Absent-e
FAUCHER	Frank	Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté	Absent-e
FERRY	Nicolas		Absent-e
GARCIA	Jean-Pierre	Université de Bourgogne	Absent-e
GARDIENNET	Alain	Société Mycologique Isoise	Absent-e
GENELOT	Franck	Dijon Métropole	Absent-e
JAOUEN	Maureen	Comité Départemental Randonnée Pédestre 21	Absent-e
LANDOIS	Rémi	Université de Bourgogne	Absent-e
LARGERON	Lisa	Syndicat du Bassin de l'Ouche	Absent-e
MARTINET	Jean-Paul	Comité Départemental de cyclotourisme	Absent-e
MEI	Luidgi	ODIVEA	Absent-e
MUNAROLO	Catherine	Comité Départemental Randonnée Pédestre 21	Absent-e
NIALON	Julien	ODIVEA	Absent-e
ROGER	Annie		Absent-e
SOULIER	Pierre	Chasse - Lot FD n° 2	Absent-e
THIVILLON	Sébastien	Chasse - Lot FD n° 1 "Les Compagnons Chasseurs du Grand Massif"	Absent-e
TORTOCHOT	Sylvain	Chasse - FC Messigny "Haute Montagne"	Absent-e
VIART	Pascal	Syndicat du Bassin de l'Ouche	Absent-e

Supports présentés en comité

Voir à partir de la page suivante.




Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON

BIENVENUE !



Comité Consultatif de Gestion

**15 mars 2024 – Salle des fêtes
de Messigny-et-Vantoux**

14h30 – 17h00



1





bourgognefranchecomte.fr     

1





Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON

Rappel du dernier comité (23 novembre 2023)


- Etat d'avancement programme 2023
- Zoom sur :
 - Candidature Liste verte UICN
 - Gestion des risques liés aux effets du changement climatique
 - Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité au changement climatique
- Quelques mots sur les actions 2024
- Questions diverses



2





bourgognefranchecomte.fr     

2




Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON

FORÊT D'EXERCICE
VAL SUZON

Ordre du jour

- Restitution des travaux sur le climat du Val Suzon (Étudiants du Master 2 GAED – Université de Bourgogne)
- Reste à faire 2023 / Programme 2024
- Volet financier
- Questions diverses

3



bourgognefranchecomte.fr     

3



Restitution des travaux sur le climat du Val Suzon
(Étudiants du Master 2 GAED – Université de Bourgogne)



bourgognefranchecomte.fr     

4




Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON

Projet tuteuré 2023-2024

Master2 – CClimAT et TMEC

Encadré par Yves RICHARD, Pascal ROUCOU et Mario REGA

Réalisé par Guillaume Huteau, Yukari Itagaki, Céline Lordey, Gabriel Mvoutou Moulie, Bio Ourou N'gobi, Sarah Prunot

5





bourgognefranchecomte.fr     

5




Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON

1) Contextualisation


- Plan de gestion 2020-2029 : Contexte de changement climatique
- En 2022 : Mise en place d'un observatoire météorologique
- En 2023 : Etude des microclimats du Val-Suzon

Objectifs :


- Codévelopper un réseau de mesure adapté aux combes
- Identifier les caractéristiques des microclimats du Val-Suzon

A terme, pouvoir évaluer la stabilité / instabilité
des microclimats face au changement climatique


6






bourgognefranchecomte.fr     

6

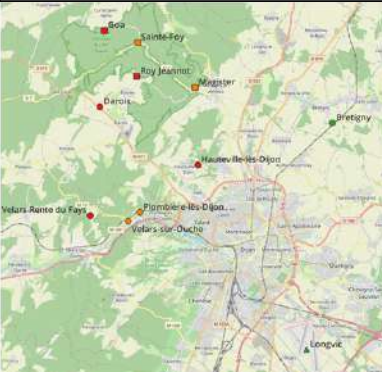


Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON



2) Les réseaux de mesures : RNR-FE et MUSTARDijon

Réseau et typologie des stations mobilisées



Réseau :




- △ Météo-France
- RNR-FE
- MUSTARDijon

Typologie :


- Plateau
- Fond de vallée
- Plaine

Source : OpenStreetMap

- 4 stations RNR-FE installées en 2022
- 6 stations du réseau MUSTARDijon
- 1 station Météo-France (Dijon-Longvic)
- Mesures horaires de températures

bourgognefranchecomte.fr



7



Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON



3) Le réseau provisoire de mesures : "Hobo TinyTag Talk2"

Capteurs Hobo TinyTag



Du 13/09/2023 au 22/10/2023

- 41 Capteurs "Hobo TinyTag Talk2"
- Sous couvert arboré
- À 1m20 du sol
- Plein Nord
- Sans arbre dépérissant à proximité





bourgognefranchecomte.fr



8




4) L'installation, un travail de terrain






9







bourgognefranchecomte.fr



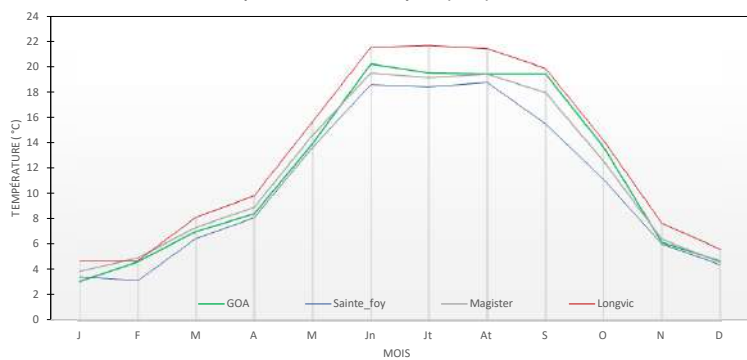



9

5) Le Val-Suzon, un espace de fraîcheur

Température mensuelle moyenne(2023)











MOIS	GOA	Sainte_foy	Magister	Longvic
J	3.5	4.0	4.5	4.5
F	4.5	5.0	5.5	5.5
M	6.5	7.0	7.5	7.5
A	8.5	9.0	9.5	9.5
M	11.5	12.0	12.5	12.5
Jn	18.5	19.0	19.5	19.5
Jt	19.5	20.0	20.5	20.5
At	19.5	20.0	20.5	20.5
S	18.5	19.0	19.5	19.5
O	11.5	12.0	12.5	12.5
N	6.5	7.0	7.5	7.5
D	4.5	5.0	5.5	5.5

En 2023 :

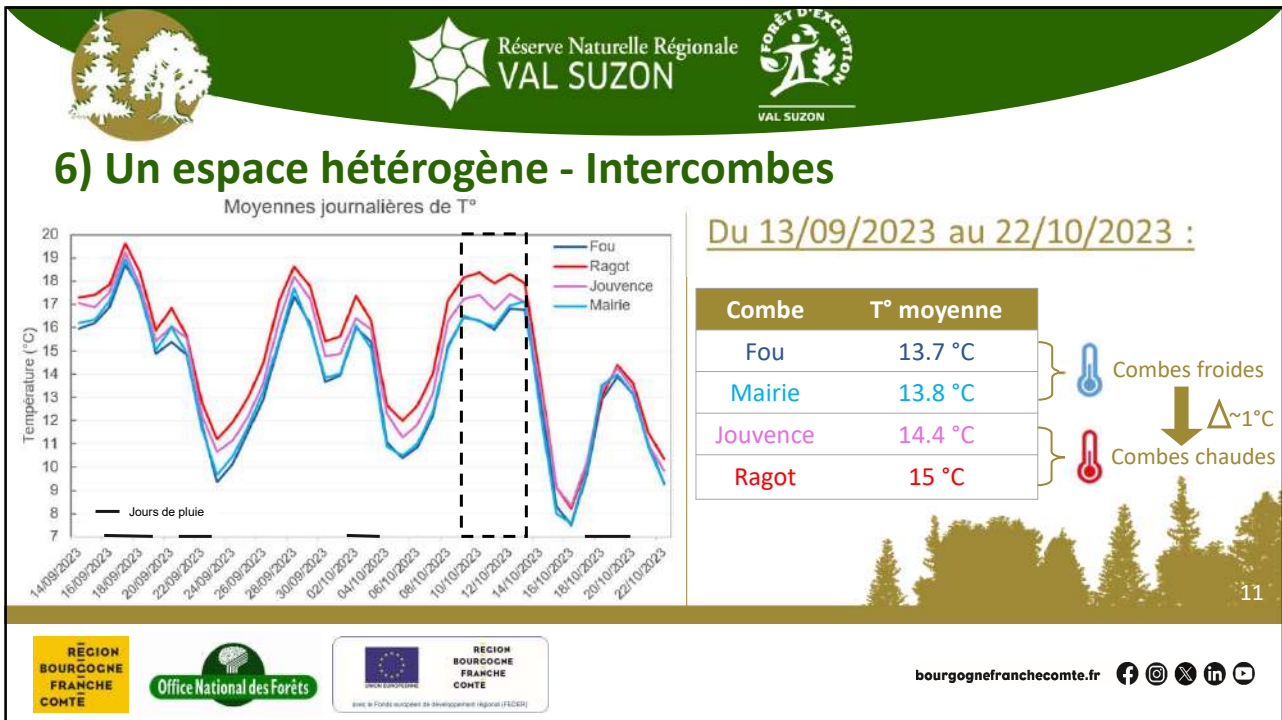
- Dijonnais plus chaud
- Val Suzon plus froid
- Un écart allant jusqu'à 3°C au mois de juillet

10

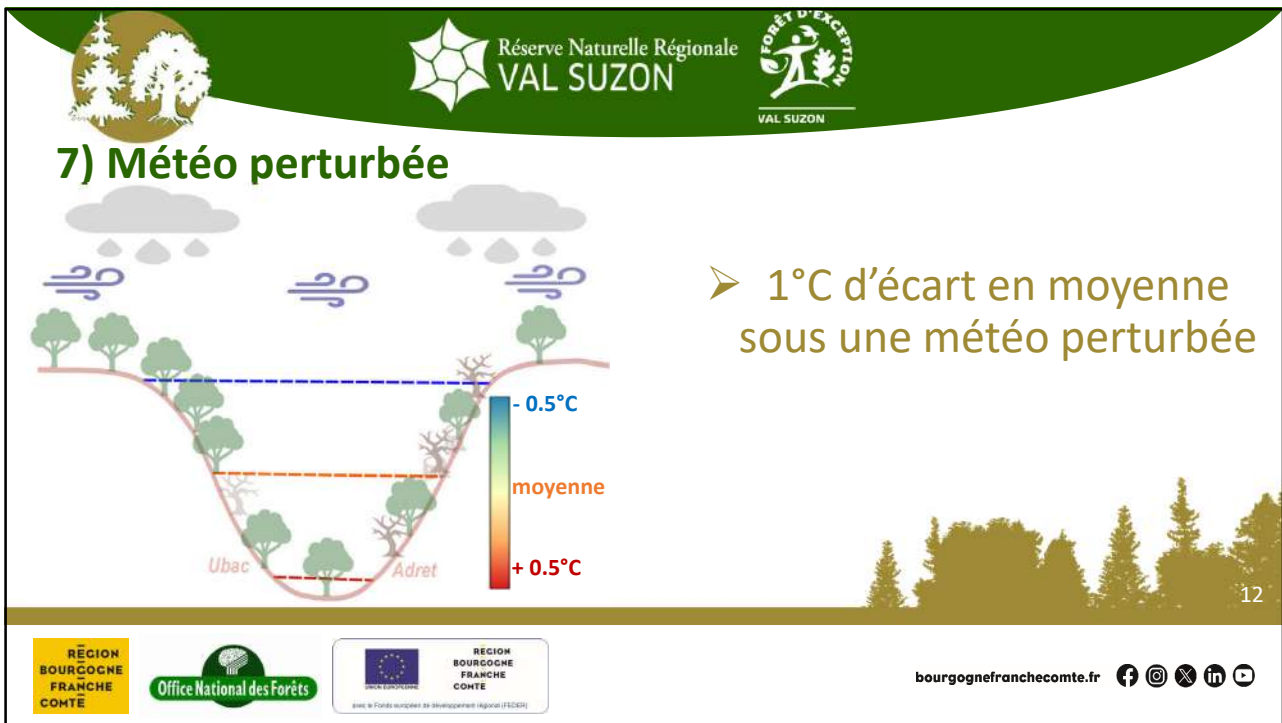




bourgognefranchecomte.fr








10



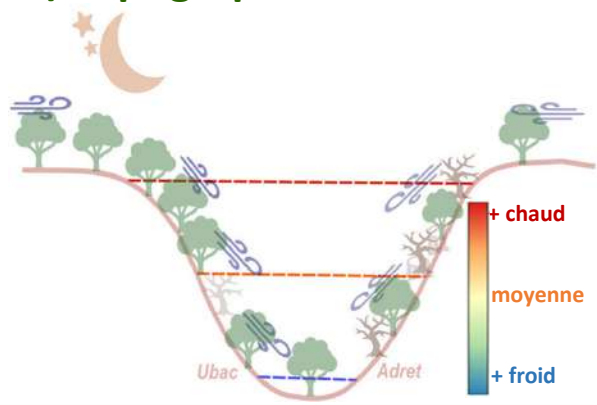
11



12












8) Topographie encaissée : inversion thermique nocturne





➤ Accumulation d'air froid dans les fonds de combe

13

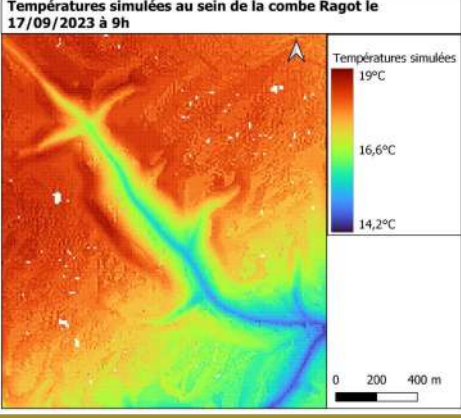
bourgognefranche-comte.fr






13

9) Le relief comme facteur influençant la température




Températures simulées au sein de la combe Ragot le 17/09/2023 à 9h








Températures simulées :

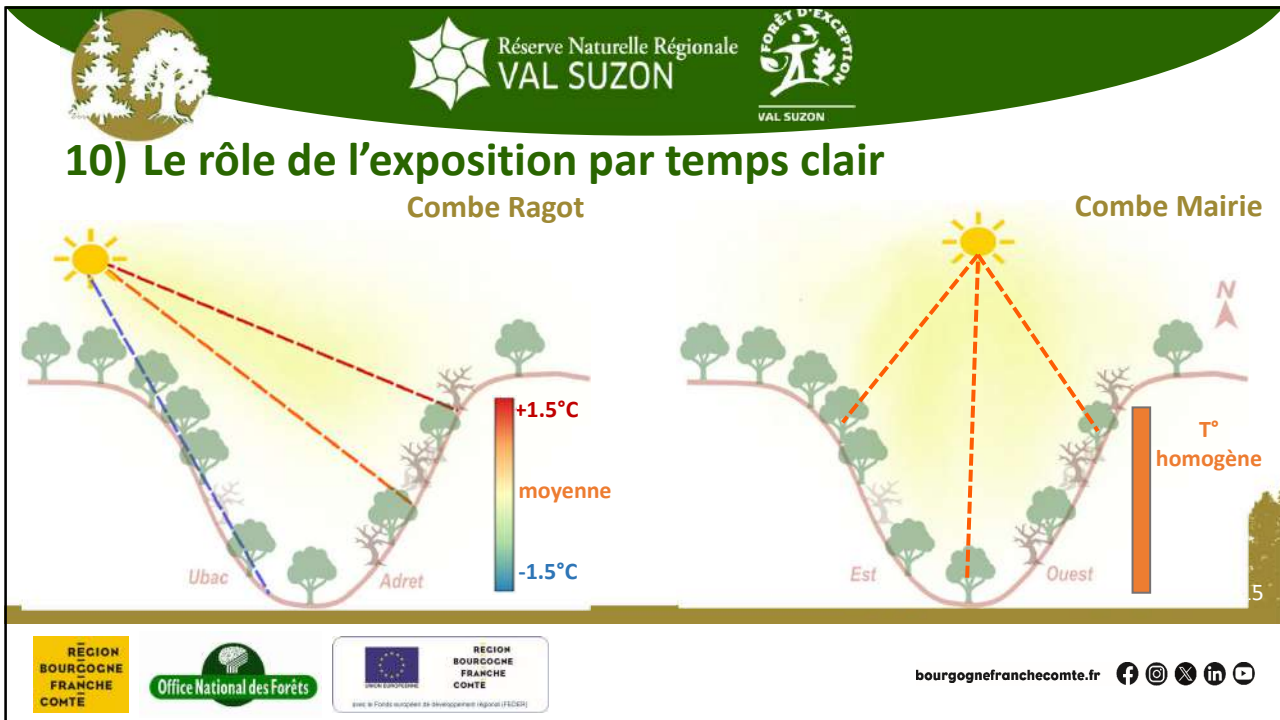
- Températures maximales sur les plateaux et les pentes : un fort taux d'ensoleillement
- Températures minimales en fond de combe : Des milieux particulièrement abrités par la topographie

14

bourgognefranche-comte.fr






14



15

11) Limites du réseau provisoire

Matériel :

- Capteurs « TinyTag Talk2 » sensibles à l'humidité
- Imprécision en dessous de 0°C
- Manque de variables complémentaires

Structure :

- Taux d'équipement hétérogène entre les combes
- Approche par transects à retravailler

16

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Office National des Forêts
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
bourgognefranchecomte.fr

16





Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON



12) Préconisations pour un réseau pérenne

Matériel :

- Efficacité des capteurs « Hobo Pendant » à confirmer
- Capteurs d'humidité du sol et/ou d'humidité relative

Structure :

- Equipement d'une ou deux combes
- Transects plus longs pour atteindre les plateaux
- Emplacement des capteurs en fonction du relief










bourgognefranchecomte.fr


17





Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON



Conclusion

Le relief contrasté du Val-Suzon amène une hétérogénéité spatiale des températures

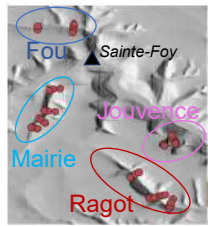
Combes
VS
milieux ouverts

↓

combe plus
fraîches de 1 à 2
°C en moyenne

Intercombe

↓




Intracombe




↓


contrastes thermiques d'altitude
et d'orientation des versants

↓

Singularité
de Mairie



bourgognefranchecomte.fr


18




Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON


FORÊT D'EXCELLENCE
VAL SUZON

Discussion : Vers une pérennisation du réseau

Intérêt d'équiper fortement 1 ou 2 combe(s) en fonction des enjeux de biodiversité

➤ A confirmer après analyse des données 2023/2024

19 19





bourgognefranchecomte.fr     

19



Reste à faire 2023 & Programme 2024





bourgognefranchecomte.fr     

20







Pelouses sèches et milieux associés

- Suivi de la Valériane tubéreuse
- Suivi des stations du Cotonéaster
- **Suivi du Pouillot de Bonelli**
- Débroussaillage mécanique
- Suivi des dégradations potentielles liées à la fréquentation

Reste à faire 2023

- Rapport Engoulement à finaliser
- A noter : soirée dédiée le 25 mai
- Préservation balcon Saint-Fol



21





bourgognefranchecomte.fr



21







Milieux rocheux

- **Suivi des espèces de la bryoflore des falaises froides ombragées**
- Suivi du Faucon pèlerin
- **Tests d'indicateurs de suivis des éboulis sur des secteurs identifiés**
- Tournées de surveillance, maraudage

Reste à faire 2023

Cartographie zones d'éboulis



22





bourgognefranchecomte.fr



22




Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON



Forêts de versants et de combes

- Mise en place de la méthode Syrph the Net
- Etat des lieux et suivi du Damier du Frêne
- *Actualisation et précision de la cartographie des habitats ?*

23



bourgognefranchecomte.fr 

23




Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON



Milieux humides

- **Suivi phyto-bryophytique dans les sources pétrifiantes / marais tufeux actifs**
- **Etat des lieux des sources et ruisselets**

Reste à faire 2023
Transects phyto-dynamiques dans les moliniaies / milieux humides tufeux

24



bourgognefranchecomte.fr 

24



Paysage et patrimoine archéologique

- **Travaux de résorption des sources de pollution visuelle et/ou sonore**
Suites emprise Sainte-Foy
- **Réalisation de chantiers de restauration de composantes minérales remarquables**
Travaux Fontaine de la Trouvée



Reste à faire 2023
Dossier réglementaire
valorisation lavoir de Darois



25





bourgognefranchecomte.fr



25



Territoire

- Mise en œuvre du plan de communication
- **Entretien des aires d'accueil**
- **Entretien des sentiers balisés et sécurisation**
- **Enquête qualitative de fréquentation**
- (Agrandissement du parc d'écompteurs)
- Suivi des écompteurs
- **Aménagement du site de Jouvence**










26

26





Territoire

- Organisation d'animations pour les scolaires
- **Organisation d'animations pour le grand public**
- Organisation de sorties spécialisées
- Traitement des conflits d'usage
- Suivi de l'application du cahier des charges des manifestations sportives

27



bourgognefranchecomte.fr     

27





Territoire

- Poursuite de la matérialisation des limites de la RNR et la mise en œuvre du plan de circulation
- Entretien des infrastructures de plan de circulation
- Rencontres / réponses aux sollicitations / participation à des évènements
- Nettoyage des pratiques inadéquates ou remise en état
- Réalisation de tournées de surveillance

28



bourgognefranchecomte.fr     

28





Territoire

- Veille sur les nouvelles activités potentielles
- Développement des actions communes sur un territoire RNR-FE / Site Natura 2000
- **Participation à la révision du document d'objectifs Natura 2000**

29



bourgognefranchecomte.fr     

29





Connaissances

- Recherche et pointage des aires et observation à vue des rapaces diurnes
- Suivi des amphibiens
- **Inventaire des populations de Vipère aspic (Projet tuteuré)**
- *Recherche des espèces anciennement citées sur la RNR-FE ?*
- Inventaire des champignons, champignons lichénicoles et des lichens

30



bourgognefranchecomte.fr     

30





Connaissances

- Connaissance des mammifères/micromammifères
- **Connaissances des gastéropodes (Projet tuteuré)**
- Poursuite des inventaires de l'entomofaune et développement des connaissances sur les araignées
- **Etude des chiroptères en lien avec l'environnement proche de la RNR-FE ?**
- Inventaires / relevés floristiques dans les forêts de plateau

31



bourgognefranchecomte.fr     

31





Connaissances

- **Diagnostic de vulnérabilité et d'opportunités de la RNR-FE face au changement climatique**
- Installation et suivi de stations météo
- Récolte, analyse et bilan des données de qualité de l'eau des sources captées
- **Développement de partenariats de recherche sur la RNR-FE**
- Poursuite et développement de partenariats de recherche en archéologie sur la RNR-FE ?

32



bourgognefranchecomte.fr     

32





Gouvernance

- Organisation et participation au Comité Consultatif de la RNR-FE
- Participation aux réunions des autres instances consultatives internes et externes (Natura 2000, service forêt ONF...)
- Participation aux différents réseaux (Forêt d'Exception[®], RNF, CENB, RNR BFC...)
- Evaluation annuelle du plan de gestion (rapport d'activités, suivi des indicateurs...)

33





bourgognefranchecomte.fr     

33





Gouvernance

- **Évaluation quinquennale du plan de gestion**
- Compléter régulièrement la BDN
Organiser et compléter la base de données SIG RNR-FE
- Montage et suivi administratif et financier des opérations / Gestion des achats / Gestion administrative (secrétariat, documentation, classement...)
- Etc
- **Labellisation liste verte UICN**

34





bourgognefranchecomte.fr     

34




Labellisation liste verte – Rapport de l'examinateur

Les critères évalués

<ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne gouvernance 2. Conception et planification de la gestion 3. Gestion efficace 4. Conservation réussie 	<div style="display: flex; align-items: center; margin-bottom: 20px;"> + <ul style="list-style-type: none"> Réussite de la gestion concertée Libre évolution des écosystèmes Intérêt pédagogique </div> <hr style="width: 20%; margin: 0 auto;"/> <div style="display: flex; align-items: center;"> - <ul style="list-style-type: none"> Fragmentation du site Réseau des AP à renforcer L'eau et changement climatique </div>
--	--

RÉSULTAT : AVIS FAVORABLE

35





bourgognefranchecomte.fr






35



Volet financier





bourgognefranchecomte.fr

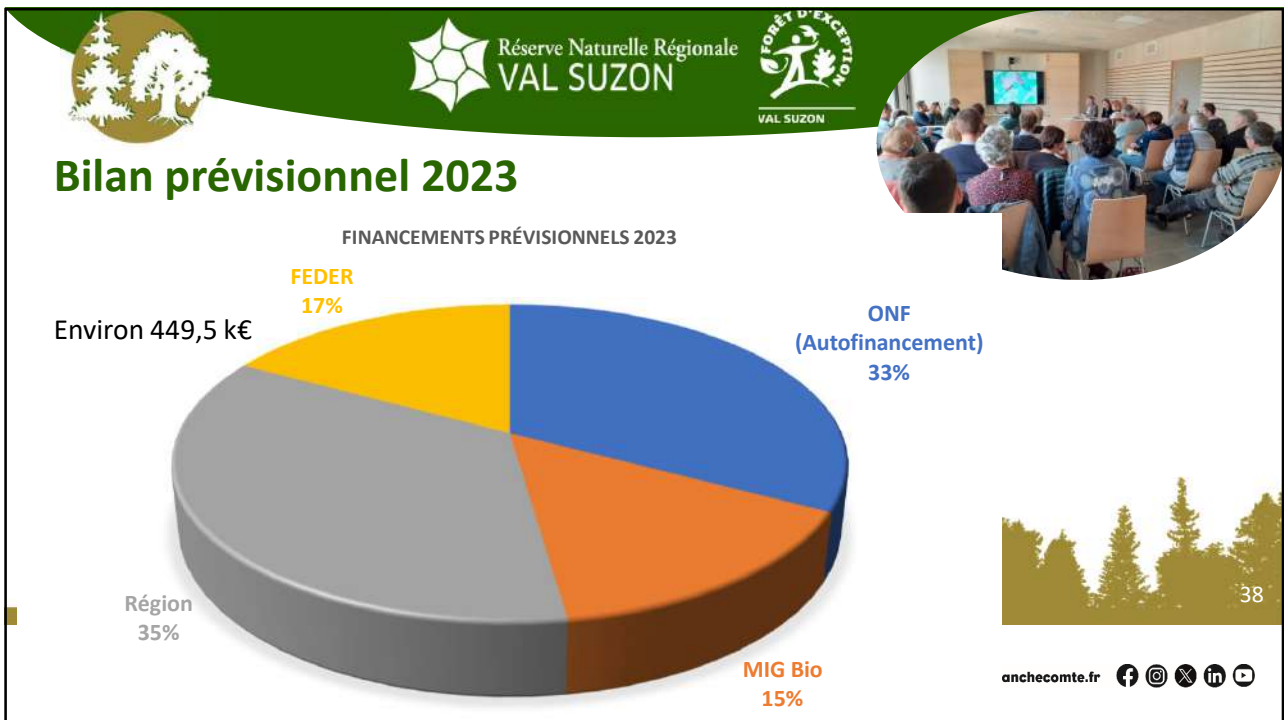




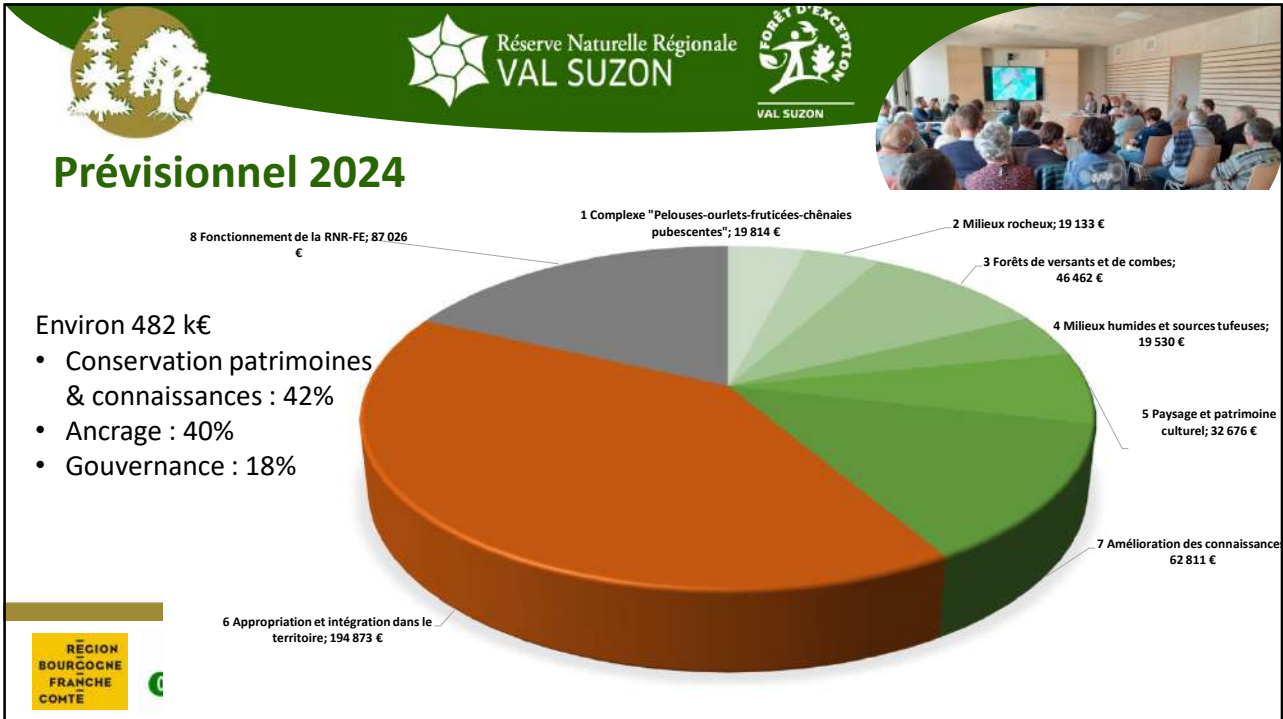

36



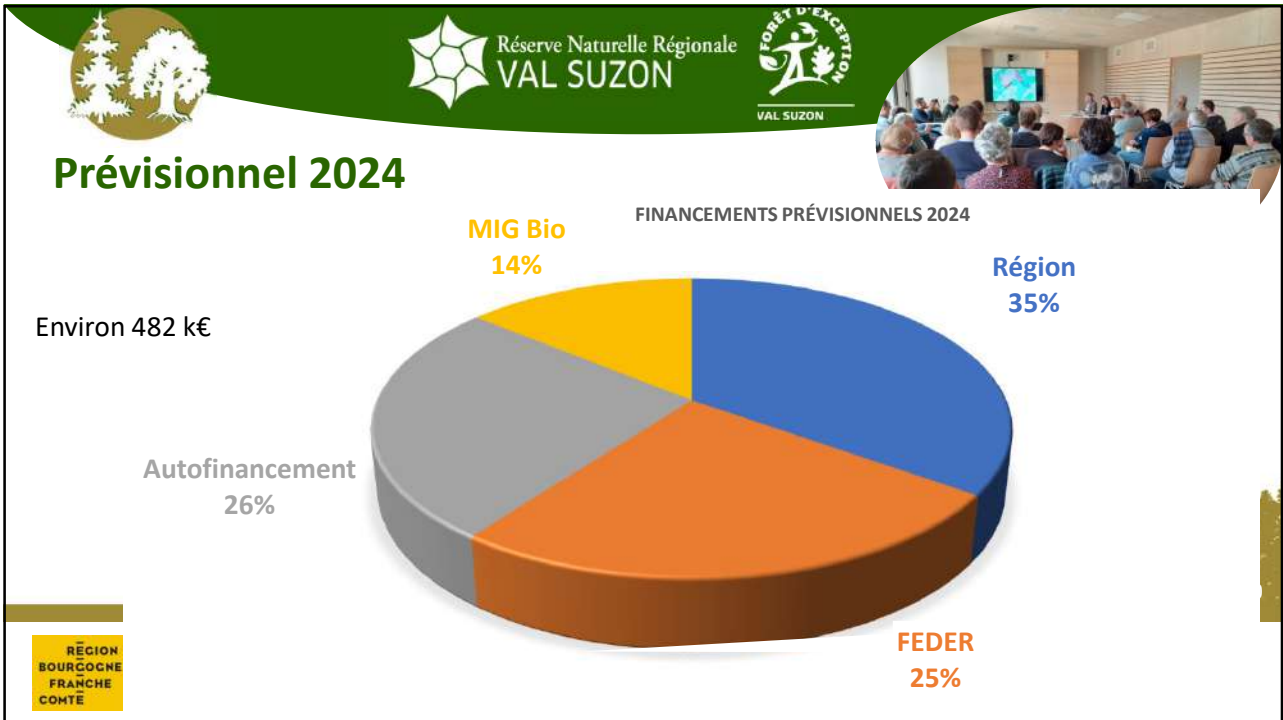
37



38



39



40



Questions diverses






bourgognefranche-comte.fr







41



Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON











FORÊT D'EXCEPTION
VAL SUZON

Questions diverses

- Sentier du Bouton d'Or (CAF)
- Renouvellement arrêté de composition CCG
- Date prochain comité ?
- Autres points ?

42

bourgognefranche-comte.fr






42



Réserve Naturelle Régionale
VAL SUZON

Forêt d'Excellence
VAL SUZON



Merci pour votre participation !



43



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Office National des Forêts

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

bourgognefranchecomte.fr     



Rapport de Jean-Yves Barnagaud pour la candidature Liste verte UICN

Voir à partir de la page suivante.



Mission d'évaluation de la candidature de la Réserve Naturelle Régionale du Val-Suzon
Jean-Yves Barnagaud
23 – 24 novembre 2023

Acronymes : RNR : Réserve Naturelle Régionale, ONF : Office National des Forêts, BFC : Région Bourgogne – Franche Comté, CG : comité de gestion, AP : aires protégées, MISEN : Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature – NB : le texte se réfère au « gestionnaire » en tant que personne morale chargée de la gestion du site (ONF) et à la « conservatrice » lorsqu'il s'agit de la personne physique effectivement responsable de cette mission.

Remerciements

L'évaluateur remercie l'ensemble des personnels de l'Office National des Forêts impliqués dans la préparation de cette candidature et de la mission d'évaluation, et en particulier Mme Marlène Treca, conservatrice du site, M. Thomas Marchal, chargé de mission, et M. Régis Michon, Directeur d'agence. Remerciements également aux élus et porteurs d'enjeux du territoire qui ont bien voulu accompagner la visite d'évaluation et apporter leur expertise sur le site du Val Suzon, en particulier à Mme Stéphanie Lamberti (région Bourgogne-Franche Comté) et Mme Mathilde Poissenot (Syndicat du Pays de Seine et Tilles).

L'évaluateur remercie par ailleurs Mme Laurie Lefebvre, M. le président du GELIV France Jean-Philippe Siblet et l'équipe du Comité français de l'UICN pour leur concours au bon déroulement de cette évaluation.

1. Contexte de la mission

1.1 Historique de la candidature

Entrée en phase de demande : début 2022
Passage en phase de candidature : septembre 2022
Autoévaluation : T1 et T2 2023
Visite : 23-24/11/2023

1.2 Principales caractéristiques du site (valeurs naturelles et culturelles)

1.2.1 Contexte institutionnel

La RNR Val Suzon a été créée en 2011 (délibération du conseil régional du 27 juin 2011) en application d'un décret du 18/05/2005 permettant la création d'une réserve naturelle régionale à l'initiative des conseils régionaux. Sa gestion est confiée à l'Office National des Forêts par décision du 14 novembre 2011. Le premier plan de gestion a été renouvelé en 2021 et fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2024.

La RNR recouvre 43% du site classé Val Suzon (1989) et est comprise dans le site Natura 2000 « Montagne côte d'orient ». Elle inclut deux ZNIEFF (types I et II).

Elle est labellisée « Forêt d'Exception » depuis 2016 (voir 2.2.4).

Sur le plan foncier, la RNR consiste en :

- 71% surfacique de forêt domaniale du Val Suzon ;
- 29% de forêts communales appartenant aux communes riveraines ;
- Des surfaces résiduelles appartenant à la commune de Dijon et à des privés.

Trois corniches de falaises calcaires sont concernées par l'arrêté préfectoral de protection de biotope du 5 mars 2018 visant à protéger les sites de nidification du Faucon pèlerin.

1.2.2 Contexte géographique, topographique et paysager

La RNR du Val Suzon (RNR 232) occupe 2980 Ha et constitue la seconde plus vaste RNR de France, la première de Bourgogne Franche Comté. Ses limites correspondent aux lisières

forestières des forêts de combes du Val Suzon, une vallée calcaire orientée Ouest-Est traversée par la rivière Suzon (voir cartes en Annexe 3). La RNR ne recouvre cependant pas le fond de vallée lui-même, et n'inclut donc pas la rivière Suzon. Le Val Suzon s'intègre dans un ensemble paysager dit de la Montagne Nord-Dijonnaise, à l'interface entre une région de plaine agricole et des plateaux forestiers (la limite du Parc National de Forêts se situant à une vingtaine de km au nord).

La RNR est caractérisée par une zone de plateaux entaillée par le Val Suzon proprement dit, avec une dénivellation de 260m au maximum (altitude 300m – 560m) sur des pentes pouvant atteindre 30°. Un linéaire discontinu de falaises calcaires pouvant atteindre 20 m de haut marque le haut des versants. La forme coudée du val implique une grande diversité d'expositions, accru par un réseau de combes sèches.

En termes d'infrastructures, la RNR est traversée par la RD971, la RD 104, et le fond de vallée est parcouru par la RD7 (qui ne passe pas dans la RNR elle-même mais en constitue l'accès principal). Un réseau de pistes forestières, chemins ruraux et sentiers de randonnées pour l'essentiel fermés à la circulation motorisée parcourt le périmètre. Plusieurs aires d'accueil ont été matérialisées, dont le parking principal de la Fontaine de Jouvence identifié pour servir de principal lieu d'accueil et d'information du public visitant la RNR. Une ligne électrique (Enedis, voir 2.3.3) traverse la réserve. Un pylone de télécommunication est installé au-dessus du point de vue du lieu-dit de Sainte Foy.

1.2.2 Caractéristiques écologiques

Le climat est sous influence continentale et montagnarde, avec des différentiels microclimatiques forts structurés sur quelques dizaines à centaines de mètres (fonds de combes, adret/ubac), et un écart moyen de température de 1°C (Plan de Gestion 2020-2029, état des lieux – les écarts-types ne sont pas indiqués). Les variations saisonnières sont également fortes, avec jusqu'à 80 jours de gelées tardives et des mois d'été chauds et sans pluie (même source). Les précipitations moyennes annuelles s'étalent de 800 à 900mm entre l'est et l'ouest de la vallée. Les sols sont principalement calcaires.

La rivière Suzon proprement dite prend sa source quelques centaines de mètres en amont de la RNR. Elle s'écoule sur un sol karstique induisant des pertes substantielles, accrues par la présence de quatre captages dédiés à l'agriculture et à l'alimentation en eau de Dijon. Il résulte de cette situation hydraulique des assecs durables (jusqu'à 6 mois par an) et un débit de 0 à 2,5m³/s. Les assecs correspondent essentiellement à deux secteurs : un linéaire de 2.4km en aval de la source (zone amont de la RNR), et de l'aval de la commune de Val-Suzon jusqu'à l'exutoire. Les données de qualité de l'eau du Suzon, ainsi que sur l'impact des captages, n'ont pas été actualisées récemment.

La RNR est par ailleurs constellée de nombreux points d'eau, sources et ruisseaux, cartographiés en 2014 (une étude hydro-écologique a été lancée en 2020). Il en résulte une grande diversité de milieux humides plus ou moins temporaires et marécageux, ainsi que la présence de tufières.

La totalité de la RNR est forestière, le périmètre boisé ayant globalement peu changé depuis la fin du 17^{ème} siècle. Les peuplements dominants sont constitués de perchis de hêtre, hêtre-chênaie et hêtre sèche (1/3 de la surface de la RNR). Le charme, le frêne et le chêne pubescent sont également bien présents. En fonds de combes, on trouve également des peuplements plus typiques de milieux humides (chênaie-frênaie, frênaie-ébrale). Les formations végétales s'étalent de manière assez classique le long des versants, avec un fort effet de l'exposition et de la topographie, et sont typiques des peuplements calcaires de la région. La topographie favorise la coexistence de communautés végétales d'influences

méditerranéennes marquées dans les secteurs les plus exposés et dans les éboulis de bas de falaise, et de formations d'affinités continentalo-montagnardes.

Sur le plan des communautés animales, on retiendra :

- 8 espèces d'amphibiens, dont le Crapaud commun qui motive des opérations d'évitement de la mortalité routière à l'initiative du Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne (traversée de la D7) ;
- 8 reptiles ;
- 76 oiseaux dont 62 espèces nicheuses, certaines étant emblématiques des forêts et falaises du centre de la France (Faucon pèlerin, Pic cendré, Pouillot de Bonelli). A noter que Val Suzon a fait partie dans les années 1960 des sites-tests de la méthode dite des Indices Ponctuels d'Abondance, qui constituent désormais un protocole internationalement reconnu d'estimations des abondances et diversités d'oiseaux communs. Des suivis ciblés sur des espèces emblématiques (Pouillot de Bonelli, Engoulevent d'Europe) sont menés en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Côte d'Or ;
- 18 des 23 espèces de chiroptères connues en Bourgogne et 33 espèces de mammifères non volants, qui pour la plupart ne font pas l'objet de suivis systématiques. Les ongulés sont bien présents mais ne semblent actuellement pas un facteur structurant des peuplements forestiers. La RNR abrite par ailleurs des espèces emblématiques ou rares, dont la Musaraigne aquatique, le Muscardin et le Chat forestier. De manière assez anecdotique, une petite population de Chamois est établie sur le périmètre de la RNR et a fait l'objet d'une étude en 2016 par des étudiants de master.

L'entomofaune et les mollusques ont par ailleurs fait l'objet de multiples inventaires depuis les années 1990. Plusieurs suivis ou inventaires sont en cours actuellement par diverses techniques destructives ou non, et ciblant plusieurs groupes taxonomiques.

Si quelques espèces exotiques sont présentes (Douglas, Epicéa commun, Pin noir, Renouée du Japon), aucune ne semble actuellement poser de menace écologique majeure.

1.2.3 Valeurs culturelles

Le site de Val-Suzon est considéré localement comme un « mini-Fontainebleau », forêt avec laquelle il partage quelques caractéristiques paysagères et écologiques. A ce titre, le plan de gestion accorde une large part au patrimoine archéologique et historique, pleinement intégré dans la stratégie de valorisation de la RNR. Des traces d'occupation humaine remontent au Néolithique et des éléments de parcellaire, remparts, mares artificielles et lavoirs de divers âges sont toujours visibles (thèse en 2020 sur le secteur). Parmi les éléments valorisés par le gestionnaire figurent le village médiéval de Goa et plusieurs éléments artificiels récents témoignant du passé industriel du territoire (fin 19^{ème} – début 20^{ème}) : forges, charbonnières, chemin de fer touristique et parc de la Fontaine de Jouvence, désormais abandonné mais dont la revalorisation est envisagée.

1.2.4 Insertion territoriale

La RNR recouvre les communes de Darois, Messigny-et-Vantoux, Etaules et Val-Suzon, toutes parties de la communauté de commune Forêts, Seine et Suzon. Si Darois bénéficie d'une forte activité industrielle en lien avec son aéroport (maintenance aéronautique, centre d'essais), les autres communes ont une économie locale classique des communes rurales périphériques de la métropole dijonnaise, avec une composante agricole, une activité tertiaire et une composante résidentielle d'actifs travaillant sur Dijon. Le territoire s'inscrit dans le Pays Seine-et-Tilles, dont le SCoT a été approuvé en 2019.

1.3 Justification de la mission (itinéraire, programme et personnes rencontrées en annexes)

La mission d'évaluation a été programmée afin de coïncider avec l'une des deux réunions annuelles du comité de gestion de la RNR. Elle s'est déroulée sur deux jours (Annexe 1) :

- Jour 1 : comité de gestion de la RNR en trois temps :
 - participation à la réunion préparatoire du CG en présence du gestionnaire ;
 - observateur au cours de la plénière du CG ;
 - échanges personnalisés.
- Jour 2 : visite de terrain et échanges :
 - visite de sites-témoins : site d'accueil de la Fontaine de Jouvence, site paysager de la Combe à la mairie, vue d'ensemble au Belvédère de Sainte Foy;
 - présentations sur le terrain (voir programme)
 - échanges personnalisés à huis clos, en l'absence du gestionnaire.

La visite s'est entièrement déroulée sous la direction attentive de Mme Treca, conservatrice, et de M. Marchal, chargé de mission contractuel ayant spécifiquement eu en charge le dossier de la présente candidature. L'évaluateur note par ailleurs la forte implication de M. Régis Michon, directeur territorial de l'agence ONF Bourgogne-Est, présent durant la préparatoire du CG (jour 1) et la visite de terrain.

2. Evaluation de l'atteinte du standard

2.1. Bonne gouvernance

L'ONF, organisme gestionnaire, dédie un poste de conservateur dans les faits à temps plein sur la gestion de la RNR. Les relations constructives entretenues par la conservatrice avec l'ensemble des acteurs locaux, ainsi que sa capacité à faire accepter les enjeux du site par sa hiérarchie interne, concourent largement à ce succès. On peut légitimement s'interroger sur la dépendance du succès de la gouvernance du site à une personnalité unique – cas au demeurant fréquent dans les AP – et la question du tuilage avec le conservateur ou la conservatrice suivant.e devra être anticipée à suffisamment long terme.

Les documents réglementaires, le plan de gestion, le rapport d'activité et les comptes-rendus des CG de 2022 sont librement accessibles sur le site internet de l'ONF¹. Une adresse de courrier électronique, un numéro de téléphone et un groupe Facebook dédié à la RNR sont disponibles sur la même page.

Deux CG de la RNR sont organisés annuellement (printemps et automne)², fréquence unique à l'échelle de la région (les autres RNR se limitent à un CG annuel). La feuille d'émargement témoigne d'un fort taux de participation (20-40 personnes selon les dates, autour d'une quarantaine le jour de la visite) avec une bonne représentativité de l'ensemble des acteurs du territoire. La présidence du CG est partagée entre un élu régional et la présidente de la communauté de commune de Forêts, Seine et Suzon. A huis clos, l'un comme l'autre, mais aussi d'autres acteurs, voient comme une réussite le fait que la RNR constitue un point de consensus entre des élus de bords politiques opposés, situation constatée par l'observateur durant le CG et à sa marge. Cette bonne entente des acteurs se reflète par ailleurs dans la tenue du CG, tous les acteurs paraissant satisfaits des actions entreprises par les

¹ <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+92d::val-suzon-forets-dexception-et-reserve-naturelle-regionale-aux-portes-de-dijon.html>

² 2023 : 28/03 et 23/11, suivant mars 2024

gestionnaires et les questionnements portant sur des sujets de fond (impact du changement climatique, sécurité du public, harmonisation des activités de pleine nature, valorisation du patrimoine naturel) sans tension perceptible. Bien au contraire, tous les acteurs revendiquent une « fierté » d'appartenance au territoire du Val Suzon et paraissent tenir à la RNR comme une garantie de pérennité et de valorisation de ce patrimoine, avec une confiance évidente accordée à l'équipe de gestion.

Durant les entretiens à huis clos, tous les acteurs s'estiment satisfaits de l'écoute qu'ils reçoivent du gestionnaire et des actions entreprises en faveur de la réserve. La politique d'accompagnement du site dans sa libre évolution en réponse au changement climatique et les actions de canalisation du public, de valorisation du site et de sa sécurisation font l'objet d'une unanimité réelle chez tous les acteurs concernés. Au regard de ce satisfecit général, on pourrait presque s'interroger sur un éventuel manque d'ambition des mesures de gestion entreprises – la sagesse commandant néanmoins de capitaliser sur cette réussite incontestable.

L'articulation avec le site Natura 2000 FR2600957 Montagne côte d'orientée est particulièrement réussie et se réalise à grain fin par des échanges quotidiens entre l'animatrice du site (Mme Poissenot, Syndicat de pays Seine-et-Tille en Bourgogne) et la conservatrice sous forme de partage d'information, de présence commune aux CG de la RNR et aux comités de pilotage du site, et d'actions communes.

On notera enfin la représentation de la ville de Dijon au CG par le maire adjoint chargé des parcs, combes et jardins (M.Lovichi). Bien que son périmètre ne recoupe pas celui de la RNR, la ville y est propriétaire d'une parcelle forestière et d'un captage. Les relations entre l'ONF et la ville, de l'avis réciproque, sont bonnes quoique nécessairement plus distantes qu'avec les communes directement concernées par le territoire, et plutôt en phase de montée en puissance (communication sur la RNR dans le rapport annuel sur le développement durable de la métropole, valorisation auprès du public, présence réitérée aux CG).

Conclusion du pilier « Bonne gouvernance » : la RNR du Val Suzon bénéficie d'une gouvernance dynamique, bénéficiant d'un CG actif dans lequel tous les acteurs (techniques, élus, experts, administrations et société civile) sont représentés. L'évaluateur a assisté à un CG particulièrement serein, proche de la parité de genre, dans une ambiance de satisfecit constructif que les entretiens à huis clos ont confirmé sans ambiguïté.

2.2. Conception et planification solides

2.2.1 Etat des connaissances

Le plan de gestion de la RNR est complet et robuste. Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2024. L'état du patrimoine naturel montre une bonne connaissance des caractéristiques géologiques, hydro-morphologiques, paysagères et écologiques du site, les limites de connaissance portant sur les taxa classiquement déficitaires. Des études naturalistes sont engagées ou pérennisées afin d'actualiser les inventaires, en partenariat avec la Société Entomologique de Dijon, le Conservatoire Botanique et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (suivis du Pouillot de Bonelli, de l'Engoulevent d'Europe, des communautés d'insectes forestiers par piégeage). On sent une persistance culturelle de l'approche « espèces », qui retarde notamment l'acquisition de connaissances entomologiques et pourrait gagner en efficacité par des suivis basés sur des indicateurs fonctionnels (groupes fonctionnels, écoacoustique, micro-climatologie). La conservatrice paraît demandeuse et engagée en ce sens, avec des évolutions positives probables à court terme.

Par ailleurs, un diagnostic paysager a été effectué par l'ONF (Mirham Blin) en 2018, permettant une incorporation de la question de la patrimonialité sensorielle dans la RNR, anticipant ainsi les dispositions de la loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Ce travail, à forte valeur ajoutée, a été réalisé dans un esprit d'ingénierie paysagère qui devra évoluer à terme vers une logique de mise en valeur des dynamiques paysagères spontanées (voir 2.3).

2.2.2 Cohérence du site

Historiquement, cette RNR résulte d'une volonté politique de l'ONF et est par conséquent entièrement forestière. Ses contours adoptent donc logiquement ceux des forêts de versants du Val Suzon (voir cartographie en Annexe 4). Il en résulte une véritable cohérence de gestion à l'échelle de l'unité paysagère que constitue le Val Suzon, favorisée par la faible valeur économique des peuplements concernés (voir 2.3). Néanmoins, il s'agit là aussi d'une des principales faiblesses de ce site : la RNR étant forestière, elle exclut le fond de val, soit une bande de quelques centaines de mètres constituée de la rivière Suzon elle-même et de ses abords immédiats, qui sont sur l'amont dominés par des pâtures et en aval par des cultures céréalières conventionnelles. Sur le papier, le fait que le site Natura 2000 englobe la réserve et le fond de val ne change rien à cette situation de fait, car aucun outil de classement n'est adossé à la charte pour garantir le bon état de la rivière.

Cette fragmentation du site pose deux problèmes :

- une absence de prise de la réserve sur le cours d'eau qui structure son identité. La problématique est complexe car à fort enjeu politique, quatre captages d'eau étant répartis sur la rivière dans ou à proximité immédiate de la RNR, deux d'entre eux, sur la partie aval, étant dédiés à l'alimentation en eau de la ville de Dijon (selon les acteurs, les chiffres communiqués vont de 15% à 30% de l'alimentation de la ville, avec une forte variabilité saisonnière). La problématique de la gestion du cours d'eau a donc, depuis la création de la RNR et en amont, été verrouillée par des enjeux politiques et industriels qui sont le principal motif de discordance entre la métropole dijonnaise et les acteurs du territoire du Val Suzon. Du point de vue écologique, certains acteurs locaux considèrent que les captages ont contribué de manière critique aux périodes d'assèchement de la rivière Suzon (~6 mois / an) et à la dégradation des ripisylves, mais l'étendue de ce problème reste difficile à évaluer à partir de témoignages de parties prenantes aux intérêts divergents. La métropole, sans surprise, minimise le problème, mais en l'absence d'étude indépendante la position du gestionnaire est mesurée.
- La fragmentation des écosystèmes de la RNR qui résulte de cette situation n'est actuellement pas évaluée et difficile à mesurer. Interrogé sur la question, le représentant du Conservatoire Botanique estime que les éventuelles disruptions de connectivité sont mineures, mais d'autres naturalistes ont une vision moins optimiste, sans toutefois que cela soit substantié.

Il résulte de ces deux points qu'une exploration des outils de classement du fond de val devrait être engagée à court terme afin de garantir la cohérence paysagère (tant d'un point de vue écologique que sensoriel) de l'entité Val Suzon dont la RNR fait partie, adossée à un diagnostic indépendant de la qualité de l'eau, de l'écosystème aquatique et de la ripisylve. Il importe que ce travail soit mené par un acteur scientifique indépendant afin de préserver ce diagnostic de tout soupçon de conflit d'intérêt ou de risque de pression politique. Par ailleurs, la recherche d'un outil de classement pour le fond de val devrait s'opérer en concertation avec les acteurs et sans préjudice des bonnes relations que la RNR entretient actuellement avec ceux-ci. Le gestionnaire et la région paraissent avoir conscience de cet enjeu et semblent disposés à explorer des solutions dans le cadre du plan de gestion.

2.2.3 Insertion territoriale

La RNR est incluse dans le site Natura 2000 Montagne côte d'orientée (ZSC : FR2600957) et entretient d'excellentes relations avec son animatrice. Par ailleurs, les relations avec les autres sites protégés aux caractéristiques similaires dans le périmètre du site Natura 2000 et à proximité sont également très bonnes. Néanmoins, les acteurs (notamment naturalistes, services de l'Etat et gestionnaire de la RNR) constatent un déficit dans la mise en réseau des sites qui se traduit par deux points d'attention :

- l'absence d'harmonisation des suivis scientifiques et naturalistes des sites, qui porte préjudice à une contextualisation de l'état écologique de la RNR à échelon territorial. Il s'agit d'un état de fait historique, au demeurant classique chez les AP françaises, d'un centrage de la gestion sur les enjeux locaux et quotidiens prioritaires pour des raisons d'appropriation et de moyens. Sur la RNR du Val Suzon spécifiquement, la conservatrice est consciente de cette limite et affiche une volonté claire d'y remédier par la mutualisation et l'harmonisation de protocoles de suivis scientifiques, mais aussi par le partage de retours d'expérience et d'actions communes sur les modes de gestion et de surveillance ;
- un relatif manque de lisibilité de la stratégie d'AP à l'échelon de l'unité paysagère de la montagne nord-dijonnaise, qui pourrait poser question dans un cadre où la montée en puissance de stratégies en faveur du maintien des connectivités écologiques.

Il existe donc une marge de progression sur ce point, dont la conservatrice de la RNR est consciente et pour laquelle les perspectives sont favorables.

2.2.4 Outils de classement et labels pré-existants

Le périmètre de la RNR est entièrement inclus dans le Site Classé Val Suzon (depuis 1989), et, comme évoqué plus haut, dans un site Natura 2000 relativement fragmenté couvrant des îlots d'habitat forestier à l'échelle paysagère. Cette structure emboîtée est intéressante dans l'esprit d'une structuration multi-échelle de la gestion du site, qui est bien intégrée par le gestionnaire et valorisée tant dans la gouvernance (forte collaboration entre acteur, mutualisation des organes de gestion) que dans la valorisation du site (mutualisation de la communication).

La RNR fait l'objet d'une labellisation Forêt d'Exception depuis 2016 sur son périmètre de forêt domaniale, étendue en 2022 aux forêts communales, qui a eu pour effet de renforcer l'intérêt porté par l'ONF dans son rôle de gestionnaire et de conforter le sentiment de fierté des acteurs du territoire. Ce label est vécu d'une part comme une légitimation des outils de classement déjà existants et du gestionnaire, d'autre part, comme un vecteur d'existence du territoire du Val Suzon tant en interne (sentiment d'appartenance) qu'en externe (visibilité extérieure). La labellisation Forêt d'Exception et l'éventualité d'une labellisation LV sont par ailleurs une source d'intérêt pour la métropole de Dijon.

Conclusion du pilier « Conception et planification solides » : la RNR du Val Suzon dispose d'un plan de gestion cohérent qui devrait être conforté par l'évaluation à mi-parcours attendue en 2024. Emboîtée dans d'autres outils de classement à plus grande étendue géographique, elle s'inscrit dans un contexte territorial favorable. La question de la fragmentation de la RNR en deux entités forestières séparées par le Suzon et ses abords constitue un enjeu de cohérence paysagère majeur pour le site et nécessite une évaluation scientifique indépendante. Si la RNR entretient de bonnes relations avec les autres AP environnantes, un renforcement de la cohérence du réseau (mutualisation et harmonisation des suivis, actions de gestion et de surveillance conjointes) reste nécessaire.

2.3. Gestion efficace

2.3.1 Gestion forestière et cynégétique

La topographie, les caractéristiques hydro-morphologiques et édaphiques de la RNR impliquent des peuplements à faible valeur économique. L'exploitation forestière n'a donc jamais été une priorité des établissements publics, des collectivités et des propriétaires privés, à l'exception d'un faible volume de bois de chauffage. La libre évolution des peuplements est donc une situation de fait sur cette RNR et n'a pas vocation à évoluer, d'autant plus au regard des multiples outils de classement et de la labellisation Forêt d'Exception perçus comme de plus forte valeur ajoutée pour le territoire qu'une éventuelle exploitation. La gestion forestière se limite donc pour l'essentiel à deux catégories d'interventions à grain fin :

- la mise en valeur paysagère d'éléments saillants (falaises et arbres remarquables) au travers d'une opération d'ingénierie planifiée à partir de 2018 (travaux de Mirham Blin) et qui s'est révélée de très faible ampleur (quelques heures de travaux sur l'ensemble du site). La conservatrice a indiqué ne pas être favorable à la pérennisation de ce type d'action, lui préférant une mise en valeur d'éléments paysagers en évolution libre par voie pédagogique (actions à déterminer) ;
- la sécurisation des voies de circulation, et notamment de la route principale (départementale 7) et des principales pistes forestières et sentiers de randonnée. Les actions sont effectuées au cas par cas en fonction des besoins immédiats (chablis, arbres dépérissant menaçant la sécurité des personnes) et se limitent au minimum nécessaire pour garantir la sécurité des biens et personnes circulant dans le périmètre de danger.

Le périmètre de la RNR est chassé (9 territoires de chasse dont 3 en forêt domaniale), la pression de chasse effective étant toutefois faible (voir p129 Etat des lieux du plan de gestion) et concentrée sur les ongulés. Le plan de gestion indique que les populations de chevreuils, cerfs et sangliers n'atteignent pas un niveau d'impact sur le milieu justifiant une régulation. La chasse est donc à comprendre comme une activité de cohésion culturelle dont on pourrait regretter la pérennisation dans une AP candidatant à la Liste verte. Néanmoins, sa non-remise en cause constitue un facteur d'adhésion aux choix de gouvernance des instances de gestion associées aux multiples outils de classement. En témoigne la volonté des représentants des chasseurs à contribuer à la dynamique du CG de la RNR. Au regard de la faible pression exercée, en bonne intelligence avec le gestionnaire forestier et les utilisateurs de loisirs qui n'identifient plus de conflits, il n'apparaît pas opportun à l'évaluateur de remettre en cause l'exercice d'une activité cynégétique sur le périmètre de la RNR.

Les autres formes d'exploitation (cueillette, billebaude) sont mineures et ne font pas l'objet d'un plan de gestion.

2.3.2 Effets des changements climatiques et défense contre les incendies

Le dépérissement des peuplements de charmes et de hêtres, ainsi que la propagation de la chalarose chez les frênes, fondent l'essentiel des questionnements sur la stratégie de gestion de la RNR en CG. Il est à noter que tous les acteurs, y compris les plus distants (utilisateurs de loisirs, mairie de Dijon), mentionnent spontanément ces évolutions comme un sujet d'inquiétude majeure. Il y a cependant une acceptation consensuelle du caractère extra-territorial des déterminants de ces dynamiques, principalement attribuées, selon les essences, à l'augmentation des épisodes de forte chaleur et de sécheresse. Le consensus va donc dans le sens d'une libre évolution de l'écosystème forestier à ces nouvelles conditions climatiques, et d'une adaptation du territoire. La nécessité d'un suivi scientifique (écologie, sociologie et géographie) de ces dynamiques est unanimement soulignée et l'ensemble des acteurs interrogés se satisfont d'observer que le gestionnaire du site est proactif en ce sens.

Si l'impact des incendies de forêts est actuellement marginal (quelques départs de feux sans grosses conséquences surfaciques ni mise en danger de biens ou personnes), la problématique de défense contre les incendies est anticipée et a déjà fait l'objet de discussions avec le service départemental d'incendies et de secours (SDIS21), sans que des mesures concrètes sur le terrain n'aient à ce jour été prises. Deux points sont apparus à l'évaluateur lors de la visite LV : d'une part, la configuration encaissée de la RNR qui rend difficile l'accès aux services de lutte contre les incendies (complexité de mise en place de points de retournement), d'autre part l'absence de réserves d'eau dédiées à la DFCI. Ces aménagements seront probablement à étudier au regard de la probable augmentation de fréquence et d'intensité des départs de feu, afin d'anticiper un incendie majeur pouvant avoir des conséquences désastreuses pour la RNR dans son ensemble.

2.3.3 Valorisation paysagère

Comme indiqué plus haut, les opérations d'ingénierie paysagère entamées au cours du précédent plan de gestion ne sont plus d'actualité, la conservatrice souhaitant plutôt orienter la valorisation paysagère sur la pédagogie (incitation à observer). Néanmoins, une importante opération visant à limiter l'impact visuel d'une ligne électrique opérée par Enedis et traversant la RNR a été menée à partir de 2018 (travaux en 2019-2020) et fait toujours l'objet d'un suivi. Cette ligne, passant par une ligne de crête et descendant à flanc de colline, créait une tranchée à fort impact visuel (Annexe 4 : Planche 5) et une zone de dévégétalisation de quelques dizaines de mètres de large. Le travail d'ingénierie a notamment consisté à redessiner les marges de cette travée, graduer la lisière forestière et favoriser la revégétalisation, dans la mesure de ce que les conditions d'entretien de la ligne et de sécurité des opérateurs autorisent. Si l'impact écologique de cette opération est probablement assez faible (des inventaires floristiques ont été effectués), l'évaluateur LV a pu constater que l'impact paysager est en effet substantiellement réduit. On peut en revanche s'interroger sur le danger que peut représenter cette ligne électrique pour les espèces volantes du site, notamment les chiroptères et le couple de faucons pèlerins installés à proximité immédiate. Un suivi écologique protocolé plus exhaustif que celui déjà mis en place pourrait avoir un intérêt sur cette infrastructure.

La valorisation des éléments culturels de la RNR est en cours ou envisagée, notamment au niveau de la mare de la Trouvée, de la fontaine de Jouvence et du lavoir de Darois. Cette mise en valeur patrimoniale est souhaitée par les acteurs du territoire et se limite aux abords immédiats des structures bâties concernées, n'entravant donc pas la libre évolution des peuplements forestiers. La mise en valeur de sites archéologiques et historiques fait partie des objectifs de gestion du site.

2.3.4 Valorisation publique, signalétique, sécurisation et surveillance Réflexion juridique, fonds de combes etc

La RNR accueille un public principalement constitué des habitants de la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon et d'un public croissant issu de la métropole dijonnaise voisine. Afin de répondre à la fréquentation croissante, en particulier faisant suite à la pandémie de Covid-19, les dispositifs d'accueil du public sont en cours de renouvellement : une signalétique dédiée à la RNR a été installée, des panneaux d'information ont été renouvelés ou ajoutés, et un pavillon d'accueil du public est à l'étude au lieu-dit de la Fontaine de Jouvence, principal point d'entrée dans le secteur aval de la RNR.

Les activités de pleine nature coexistent de manière plutôt harmonieuse (quelques réticences mineures sur la pratique du VTT) et la RNR reçoit un soutien du Club Alpin Français (section de Dijon) notamment pour l'entretien des sentiers de randonnée. Afin de préserver la libre évolution de la forêt tout en garantissant la sécurité du public, choix est fait de :

- fermer certains sentiers, notamment en fonds de combe, présentant ou susceptibles de présenter un danger pour le public (chute d'arbres ou éboulements) ;
- nettoyer au cas par cas les arbres chutant sur les sentiers ;
- informer le public des risques éventuels.

Cette action de terrain est doublée par une réflexion d'ordre juridique exprimée au niveau du CG, portant sur la responsabilité du gestionnaire en cas d'accident lié à des chutes d'arbres dépérissants tout en ne revenant pas sur le choix fait de limiter au maximum les interventions sur les milieux. Il a été envisagé de recruter un stagiaire en collaboration avec un cabinet d'avocats afin de défricher le champ des solutions possibles sur le plan juridique et réglementaire, initiative soutenue par la région. Par ailleurs, les communes soulignent une problématique de moyens alloués à la sécurisation des abords routiers de la RNR tout en opérant à grain fin dans le respect des choix de gestion.

Un point de vigilance réside dans l'augmentation de la fréquentation du public, qui pourrait à moyen terme nécessiter un plus grand interventionnisme et la mise en place d'infrastructures plus poussées (DFCI, accueil, ...). Actuellement, choix est fait de contrôler le flux de visiteur via une canalisation sur quelques sentiers bien balisés, limitant l'usage de sentiers plus engagés à des utilisateurs avertis, jusqu'à l'interdiction de certains anciens sentiers. Si ces mesures semblent suffire actuellement, une surveillance rapprochée des évolutions de la fréquentation du public et de ses conséquences seront nécessaires afin d'anticiper d'éventuelles mesures à prendre pour éviter un débordement à l'avenir. Une enquête sur la fréquentation de la RNR doit avoir lieu en 2024.

Au niveau de la police de l'environnement, les moyens disponibles sont faibles mais quelques heures sont allouées à des tournées de surveillance chaque année (pour environ 30 jours ETP annuels), soit par l'ONF (une expérimentation en VTT électrique devrait être pérennisée), soit dans le cadre de missions MISEN (la dernière en septembre 2023). Aucune infraction majeure n'a été relevée à ce jour et les tournées de surveillance prennent surtout la forme de missions de pédagogie et d'interactions avec les usagers. La surveillance de la fréquentation est assistée par des caméras automatiques déclarées au parquet de Dijon. La RNR participe par ailleurs à une formation à la police de l'environnement organisée par la région, permettant un partage de retour d'expériences avec les autres aires protégées du secteur.

2.3.5 Moyens financiers

Les moyens alloués à la RNR, dont le poste de conservatrice de facto à temps plein, semblent couvrir les besoins en matière de connaissance et de gestion du site, dans les limites budgétaires imposées par l'ONF. Le financement est assuré par l'ONF (53%), la région (36%) et le FEDER (12%)³. Les coûts de personnel et de service sont couverts par les charges de structure de l'ONF, et complétés par la mise à disposition de locaux, matériels et personnels par la communauté de commune, le Pays Seine-et-Tilles et d'autres acteurs ponctuellement.

2.3.6 Indicateurs de suivi des actions

Actuellement, l'essentiel du suivi des objectifs de gestion de la RNR passe par des suivis naturalistes récurrents en collaboration avec des acteurs locaux, principalement ciblés sur les paysages et les espèces patrimoniales. Ce système de suivi est efficace dans la mesure où le gestionnaire et les membres du CG assurent une présence suffisante sur le terrain pour en percevoir les évolutions, et où une dynamique de collaboration avec des naturalistes et scientifiques est engagée ou en voie d'engagement. On peut néanmoins formuler les recommandations suivantes :

³ Pourcentages indiqués dans le tome 1 du plan de gestion 2020-29

- accorder plus de place à une évaluation écosystémique des pressions et des impacts des actions de gestion ;
- à cette fin, mettre en place quelques indicateurs synthétiques de pression, état et réponse suivant une méthodologie standardisée qui reste à déterminer mais prenant en compte le retour d'expérience d'autres aires protégées déjà engagées dans ce processus ;
- échantillonner ces indicateurs selon un protocole assurant leur reproductibilité, leur pérennité dans le temps et leur interopérabilité avec d'autres aires protégées, en particulier locales ;
- permettre la montée en puissance des personnels alloués à la RNR par le gestionnaire sur la mise en place, le calcul, le suivi et l'interprétation de ces indicateurs.

Le fort engagement de la RNR dans la dynamique du programme Life Natur'Adapt (avec en particulier un diagnostic de vulnérabilité de la RNR selon un protocole standardisé) montre que ces recommandations sont en pratique déjà en cours de mise en place et joueront probablement un rôle fort dans la deuxième partie de la vie de l'actuel plan de gestion.

Conclusion du pilier « Gestion efficace » : la gestion du site ne présente pas de difficulté apparente. Le site étant perçu comme un espace forestier en évolution face à des dynamiques climatiques sur lesquelles il n'existe aucune prise au niveau du gestionnaire, la logique d'accompagnement d'une libre évolution est pertinente et se fait en bonne intelligence entre tous les acteurs. L'essentiel de l'effort est porté sur la sécurisation des biens et personnes, l'accueil du public et la pédagogie, et la connaissance. Les réflexions entamées (lutte contre les incendies, questions juridiques, suivis scientifiques, implication dans le Life Natur'Adapt) sont partagées par le CG et sont opérationnalisées par des mesures concrètes soutenues par les acteurs. Il existe une marge de progression sur la mise en place d'indicateurs d'état, pressions et impacts à échelle écosystémiques, reproductibles et interopérables avec d'autres aires protégées.

2.4. Conservation réussie

2.4.1 Evaluation du niveau d'atteinte des critères du Pilier et justification (état de conservation des principales valeurs du site)

2.4.1 Dynamiques écosystémiques en évolution libre

Comme détaillé plus haut, l'évolution libre des peuplements forestiers de la RNR est le pilier majeur de sa gestion, agréée par tous les acteurs impliqués dans le CG dont certains en font même un élément de valorisation territoriale. Cette adhésion est largement favorisée par la faible valeur économique des peuplements concernés et les possibilités limitées d'urbanisme sur l'ensemble du Val Suzon. Reste la problématique du fond de val (rivière, ripisylve et cultures – pâtures adjacentes), qui ne sont pas dans le périmètre de la RNR mais participent à son identité et à sa cohérence écologiques. La possibilité d'un classement spécifique à la rivière, adossé à la RNR et mutualisant le comité de gestion, est évoquée et constitue une piste sérieuse afin de mieux garantir la libre évolution de la ripisylve ainsi que la bonne gestion du cours d'eau. Etant hors périmètre, cet élément ne peut constituer un élément d'évaluation pour la labellisation de la RNR, mais il s'agit d'une piste majeure à envisager pour garantir la cohésion paysagère et territoriale de l'ensemble du site.

2.4.2 Gestion locale

L'ensemble des acteurs économiques du territoire sont impliqués dans le CG et participent effectivement à la gestion du site. La visite de l'évaluateur a montré une excellente

connaissance de la RNR par tous ses acteurs, en particulier et sans surprise les techniciens et ingénieurs de l'ONF qui en ont une vision fine et lucide sur le plan de son évolution.

2.4.3 Réponse aux enjeux de l'outil de classement RNR

L'ensemble des éléments précédemment détaillés semblent démontrer que la RNR, favorisant la libre évolution d'un écosystème en mutation, jouant pleinement son rôle de laboratoire de connaissance et sa vocation pédagogique, avec une forte implication des acteurs locaux, répond pleinement aux objectifs de son outil de classement.

Conclusion du pilier « Conservation réussie » : la RNR Val Suzon est un exemple de site où le contexte socio-économique garantit la réussite des actions de conservation entreprises. Le CG, agissant en bonne intelligence, fédère l'ensemble des acteurs à travers des actions de gestion locale largement détaillées dans les points précédents. Le gestionnaire dispose donc de tous les atouts possibles pour réussir la conservation de ce site en accord avec le plan de gestion, la limite étant celle des dynamiques induites par les changements climatiques qui échappent à son contrôle.

3. Conclusion et recommandations

3.1 Forces et faiblesses de la candidature (ex. principales réussites de conservation)

Points forts : réussite de la gestion concertée, libre évolution des écosystèmes, intérêt pédagogique – Points faibles : fragmentation du site, intégration dans le réseau des AP à renforcer, problématique hydrique et changement climatique.

La RNR du Val Suzon se présente comme un véritable **modèle de gestion concertée réussie** qui fédère l'ensemble des acteurs du territoire et de sa périphérie. L'ensemble des parties prenantes conçoit la RNR comme un patrimoine à préserver pour sa **dimension paysagère et ses spécificités écologiques**, sans qu'aucun acteur ne témoigne d'une ambition de valorisation économique, d'appropriation foncière ou d'artificialisation. Un point saillant est l'**unanimité des acteurs**, que ce soit en CG ou en échange à huis clos, sur l'idée que ce patrimoine doit être laissé libre d'évoluer en réponse aux dynamiques climatiques et hydriques, dans un esprit de **planification adaptative** de l'activité humaine principalement centrée sur la canalisation de la fréquentation de loisir et la sécurité des personnes. On reconnaîtra que cet état d'esprit est grandement favorisé par le fait que la forêt du Val Suzon est peu propice au développement d'une activité sylvicole et que sa configuration géographique et topographique limite les possibilités d'artificialisation.

Les circonstances du site, bien assimilées tant par le gestionnaire que par l'ensemble des porteurs d'enjeux, favorisent donc sa position comme un **site-témoin** de la libre évolution forestière en réponse au changement climatique. Du point de vue de la connaissance, c'est donc une **véritable zone-atelier** pour la recherche sur les conséquences écosystémiques et patrimoniales du dépérissement forestier (nouvelles successions végétales, conséquences pour la faune et les paysages, impacts sensoriels). On ne peut qu'encourager le gestionnaire dans sa démarche de valoriser cette caractéristique par le renforcement de ses relations avec la recherche.

Enfin, l'accessibilité du site, aux portes de la métropole dijonnaise qui le valorise, lui donne une **dimension pédagogique majeure**. Afin de dépasser le seul usage récréatif du site (qui reste cependant dominant), le gestionnaire a engagé une double démarche de **canalisation du public**, limitant son accès aux secteurs sensibles et/ou dangereux afin de minimiser les travaux de sécurisation, et de **mise en valeur** de l'approche choisie par le CG. Les éléments pédagogiques pré-existants ou en cours de mise en place donnent judicieusement accès au

public à une approche multi-échelle et sensorielle, allant de la connaissance des espèces à l'interprétation des paysages. Si les travaux d'ingénierie paysagère entamés au cours de la dernière décennie ne semblent plus d'actualité, la valorisation du choix d'une RNR en libre évolution (pédagogie sur le changement climatique et les successions forestières, conséquences paysagères) ne peut être qu'encouragée au regard de la démarche promue par la Liste verte.

En capitalisant sur ces points forts, le gestionnaire devra répondre à trois enjeux prioritaires qui constituent actuellement les principaux points faibles de cette candidature. Premièrement, le fait que la RNR se limite actuellement à l'emprise forestière implique sa **subdivision en deux parties**, de part et d'autre de la rivière Suzon. Les avis sur l'impact de cette fragmentation sont partagés entre naturalistes connaisseurs du site, mais tous s'accordent sur le bénéfice potentiel d'un **classement du fond de val et de son extension à la source du Suzon** afin d'y garantir une cohérence de protection notamment à travers la favorisation de pratiques agricoles et d'une bonne gestion du cours d'eau et des reliquats de sa ripisylve. L'évaluateur concourt à cette recommandation et constate que la question semble ouverte du côté du gestionnaire et de la région, même si cela doit se faire avec prudence dans le choix de l'outil de classement et sa temporalité afin de conserver les bonnes relations entretenues avec les propriétaires et les communes du territoire.

Deuxièmement, **l'état de la rivière Suzon** elle-même est préoccupant. L'impact des captages d'eau dédiés à l'agriculture et à la métropole de Dijon ne fait actuellement pas l'objet d'un consensus, mais l'orientation des interprétations (non-impact côté métropole, fort impact côté acteurs du territoire) suggère la **nécessité d'une évaluation indépendante** sans délai. Si la RNR dans son périmètre actuel est en définitive peu concernée, il est en effet difficilement imaginable que l'élément écologique et paysager central pour l'identité « Val Suzon » ne fasse pas l'objet d'un diagnostic et d'un suivi scientifique resserré (voir aussi point précédent), d'autant plus dans un contexte de changement climatique qui favorisera probablement sur le long terme les périodes d'assèchement.

Enfin, si les relations avec les RNR environnantes et les autres AP du site Natura 2000 Montagne côte-d'orientienne existent, elles ne se traduisent actuellement que trop peu par des actions de connaissance et de gestion concertée. La **mise en réseau** du Val Suzon et des sites environnants constituera un enjeu majeur pour les années à venir, dans un esprit de **mutualisation** – homogénéisation des suivis naturalistes et scientifiques et d'un partage d'expérience sur la surveillance et la gestion à l'échelle d'une unité géographique cohérente.

3.2 Avis général du rapporteur sur le niveau d'atteinte du standard Liste verte

Au regard de l'équilibre des forces et faiblesses mentionnés au 3.1, du niveau d'atteinte des piliers, et des perspectives positives d'actions déjà engagées par le gestionnaire, l'évaluateur émet un **avis favorable** sur l'atteinte du standard de la Liste verte par la RNR du Val Suzon.

3.3 Propositions d'actions à mettre en oeuvre pour atteindre l'ensemble des indicateurs (dans le cas où certains ne le seraient pas)

Les indicateurs non atteints dans l'auto-évaluation du site sont peu nombreux et s'inscrivent dans des dynamiques régionales ou locales spontanées d'espèces, qui échappent au contrôle du gestionnaire (à noter que l'indicateur d'état « très mauvais » concernant la nidification du Faucon pèlerin est incorrectement renseigné, l'espèce ayant en réalité maintenu sa reproduction bien que la nichée ait été tardive à l'envol).

Sur l'indicateur « Services écosystémiques », l'évaluation reste à compléter par l'acquisition de nouvelles connaissances sur les microclimats et l'approvisionnement en bois (en cours d'évaluation mais néanmoins marginal). Les autres indicateurs relevant de cette composante sont en cours d'évolution favorable (notamment accueil du public). Même constat pour la composante « Valeurs culturelles ».

4. Annexes

Annexe 1. Itinéraire et programme de la visite

Annexe 2. Liste des personnes rencontrées

Annexe 3. Cartes

Annexe 4. Photographies



DÉLIBÉRATION DU GROUPE D'EXPERTS FRANÇAIS DE LA LISTE VERTE (14/12/2023)

Après restitution de l'autoévaluation de la Réserve au regard du standard Liste verte par l'équipe gestionnaire, et après restitution de cette évaluation par l'évaluateur assigné, les experts du groupe de travail de la Liste verte sont favorables à l'unanimité à l'attribution du label Liste verte pour la Réserve Naturelle Régionale du Val-Suzon.

Le groupe d'experts félicite les gestionnaires pour la qualité du travail mené dans le cadre de cette démarche de labellisation en Liste verte et pour l'excellence de leurs actions permettant de préserver les valeurs naturelles, les services écosystémiques et les valeurs culturelles au sein de la Réserve Naturelle Régionale du Val-Suzon.

Le groupe d'experts propose par ailleurs aux gestionnaires :

- d'explorer la possibilité d'extension du périmètre de la Réserve à la rivière du Suzon, dans l'optique de garantir une cohérence de protection sur l'ensemble du site ;
- de mettre en place des suivis hydrauliques permettant d'évaluer le débit du Suzon sur l'année, notamment en regard de la problématique hydrique exacerbée par le changement climatique ;
- de poursuivre les efforts de valorisation scientifique et de valorisation de la Réserve auprès du public ;
- d'inciter la ville de Dijon à être davantage proactive et motrice à leurs côtés dans l'atteinte des objectifs de gestion et de conservation de la Réserve.

Cette délibération positive assortie des recommandations ci-dessus seront communiquées dans les plus brefs délais au Comité international de labellisation Liste verte, qui statuera dans un second temps sur l'obtention du label pour la Réserve Naturelle Régionale du Val-Suzon.

Pour le Groupe d'experts français de la Liste verte
Jean-Philippe SIBLET, Président du Groupe d'experts français de la Liste verte

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JS', is written over a faint, light-colored signature line.

Annexe 1. Itinéraire et programme de la visite

Visite de Jean-Yves Barnagaud, rapporteur candidature RNR-FE Val Suzon à la liste verte UICN
Les 23 et 24 novembre 2023
Programme

Heure début	Heure fin	Lieu	Objet	Personnes présentes	Remarques	
JEUDI 23/11/2023 - COMITE CONSULTATIF DE GESTION (Préparation et séance)						
10:00:00	12:00:00	Agence ONF Bourgogne Est 13 C rue René Char à Dijon	Préparation du Comité consultatif de gestion RNR-FE	Par ordre alphabétique : Stéphanie Lamberti - Conseil Régional BFC - Chargée de mission RNR Régis Michon - ONF - Directeur d'agence Marlène Treca - ONF - Conservatrice RNR-FE Stéphane Woynaroski - Conseil Régional BFC - Conseiller régional délégué à l'Agenda 21 et à la biodiversité - Coprésident du comité de gestion	Catherine Louis - Maire de Val-Suzon, conseillère départementale, présidente Communauté de Communes - Coprésidente du comité de gestion est excusée (Déplacement)	
12:00:00	14:00:00	A définir	Déjeuner	A définir		
14:30:00	17:00:00	Salle des fêtes d'Étaules	Comité consultatif de gestion	L'ensemble du comité		
17:30:00	18:00:00	Salle des fêtes d'Étaules	Entretien	Olivier Bardet - CBNBP - Directeur Bourgogne et intervenant récurrent sur la RNR-FE		
VENDREDI 24/11/2023 - VISITE DU SITE ET ENTRETIENS						
<p>Présent-es toute la matinée. Par ordre alphabétique : Mirham Blin - ONF - Chef de projet Paysage & Milieux naturels Valérie Fiers - RNF- Chargée de mission, accompagnatrice Liste verte Stéphanie Lamberti - Conseil Régional BFC - Chargée de mission RNR Catherine Louis - Maire de Val-Suzon, conseillère départementale, présidente Communauté de Communes - Coprésidente du comité de gestion Thomas Marchal - ONF - Chargé d'études Régis Michon - ONF - Directeur d'agence Mathilde Poissenot - Pays-Seine-et-Tilles - Animatrice Natura 2000 Marlène Treca - ONF - Conservatrice RNR-FE Stéphane Woynaroski - Conseil Régional BFC - Conseiller régional délégué à l'Agenda 21 et à la biodiversité - Coprésident du comité de gestion Les techniciens forestiers et le responsable de l'unité territoriale (ONF)</p>						
09:00:00	10:00:00	RNR : site d'accueil de Jouvence (si mauvais temps, repli dans les locaux de l'Unité Territoriale ONF)	Accueil Présentation succincte de la RNR-FE Zoom sur les thématiques accueil du public et surveillance	Intervention : Marlène Treca - ONF - Conservatrice RNR-FE Les techniciens forestiers et le responsable de l'unité territoriale (ONF)	Penser à trouver un moment pour s'entretenir avec Stéphanie Lamberti - Chargée de mission RNR - Conseil régional BFC	
10:00:00	10:15:00	Déplacement				
10:15:00	10:45:00	RNR : Combe à la mairie	Enjeu paysage, étude paysagère et emprise de la ligne électrique	Intervention : Mirham Blin - ONF - Chef de projet Paysage & Milieux naturels		
10:45:00	11:15:00	Déplacement				
11:15:00	11:45:00	RNR : Belvédère de Sainte-Foy	Présentation du site N2000 + Collaboration avec RNR-FE	Intervention : Mathilde Poissenot - Pays-Seine-et-Tilles - Animatrice Natura 2000		
11:45:00	12:15:00		Changement climatique	Interventions : Thomas Marchal - Chargé d'études Marlène Treca - Conservatrice RNR-FE		
12:30:00	13:45:00	Hotel Kyriad	Déjeuner	A définir		
14:00:00	17:30:00	Agence ONF Bourgogne Est 13 C rue René Char à Dijon	Entretiens	Par ordre de passage : Nicolas Drouhin – DREAL BFC - Inspecteur des sites Marien Lovichi – Ville de Dijon - Adjoint délégué à l'environnement Lisa Largeron - Syndicat du Bassin de l'Ouche - Animatrice du contrat de bassin Pascal Minard - Commune de Darois - Maire Nicolas Ferry - Propriétaire privé Evelyne Foussier - CAF Dijon - Présidente Mathilde Poissenot - Pays de Seine-et-Tilles - Animatrice Natura 2000	20' / personne + 10' de battement soit une personne par 1/2 heure	
17:30:00	17:45:00		Débriefing et fin de journée	Thomas Marchal - Chargé d'études Marlène Treca - Conservatrice RNR-FE		

Annexe 2. Liste des personnes rencontrées

Mme Catherine Louis, maire du Val Suzon, présidente de la communauté de commune Forêts, Seine et Suzon
M. Olivier Bardet, Conservatoire Botanique national du bassin parisien
M. Léo Darnon, Office National des Forêts, responsable d'unité territoriale
Mme Mathilde Poissenot, Syndicat de Pays Seine-et-Tille, chargée de l'animation du site Natura 2000 FR2600957 Montagne côte d'orientne
Mme Stéphanie Lamberti, hargée de mission Réserves naturelles régionales (RNR) à la région Bourgogne-Franche-Comté
M. Régis Michon, Office National des Forêts, directeur d'agence
M. Nicolas Drouhain, inspecteur des sites, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
M. Marien Lovichi, maire adjoint chargé des Parcs, combes et jardins, Ville de Dijon
Mme Lisa LARGERON, Syndicat du bassin de l'Ouche
M. Pascal Minard, maire de Darois
M. Nicolas Ferry, propriétaire foncier
Mme Evelyne Foussier, Club Alpin Français délégation de Dijon
M. Stéphane Woynaroski, conseiller régional Bourgogne-Franche Comté, délégué en charge de la biodiversité et de l'eau

Annexe 3. Cartes

Cartographies fournies par l'Office National des Forêts (M. Treca / T. Marchal)

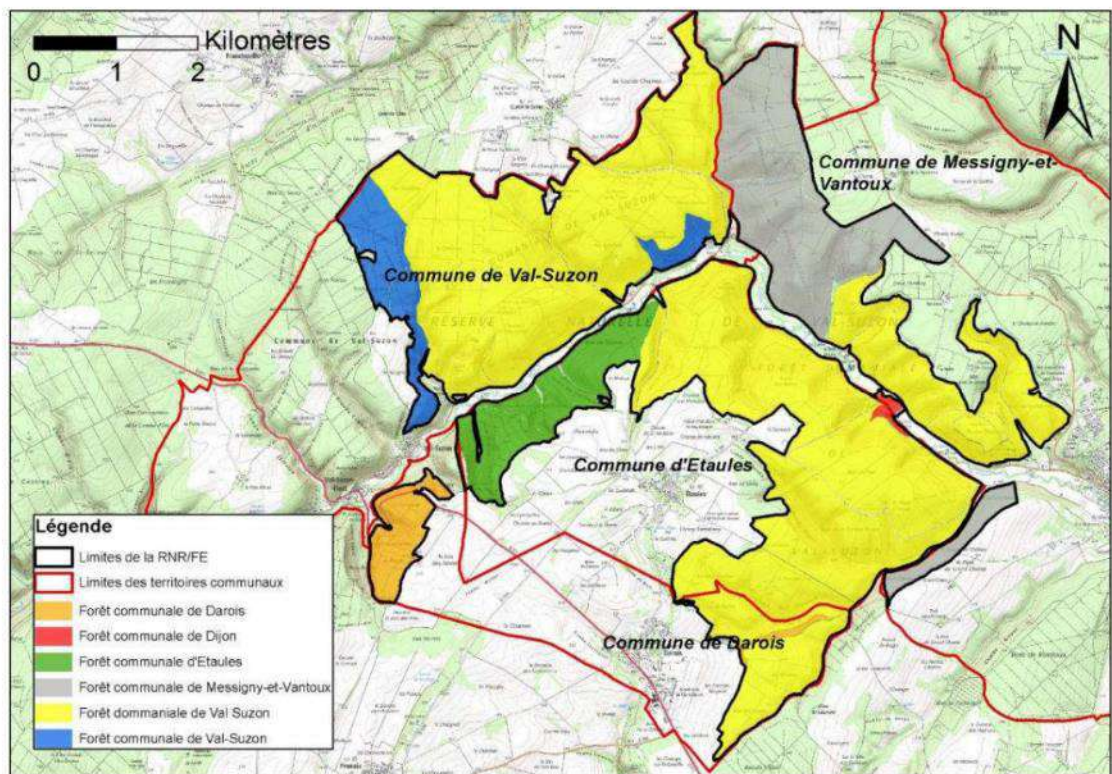
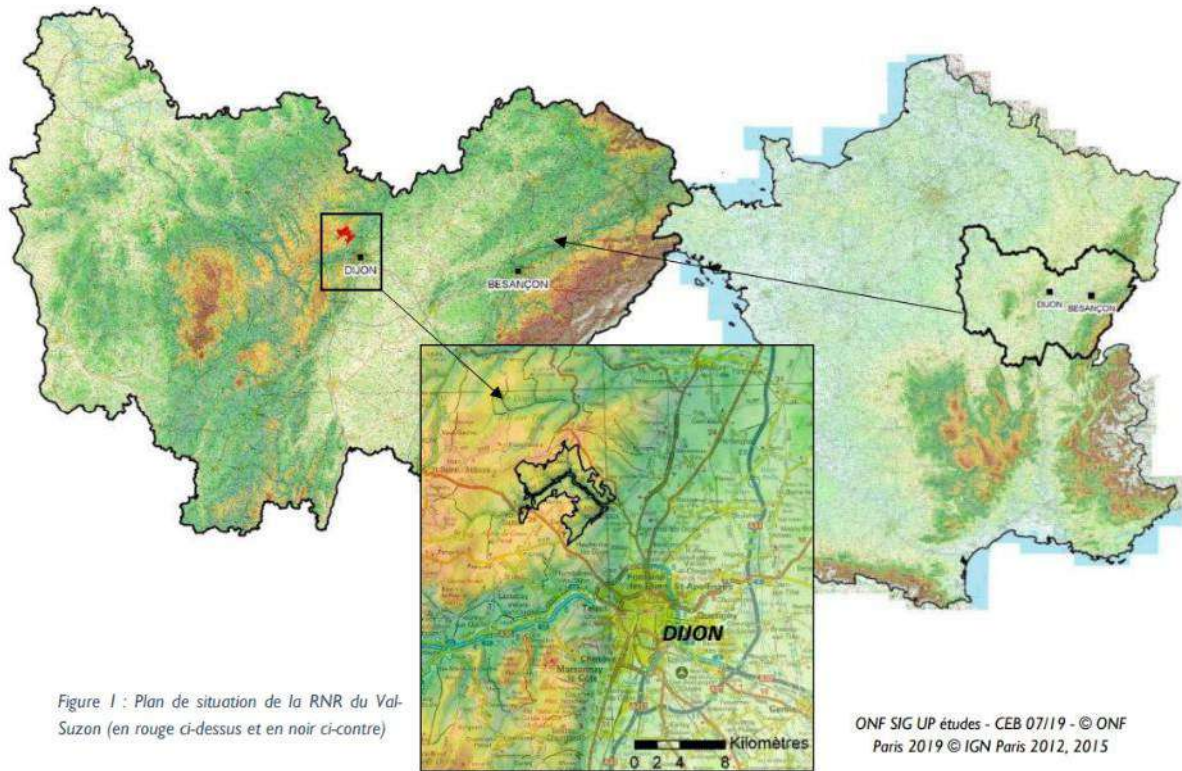


Figure 3 : Carte de situation administrative de la Réserve

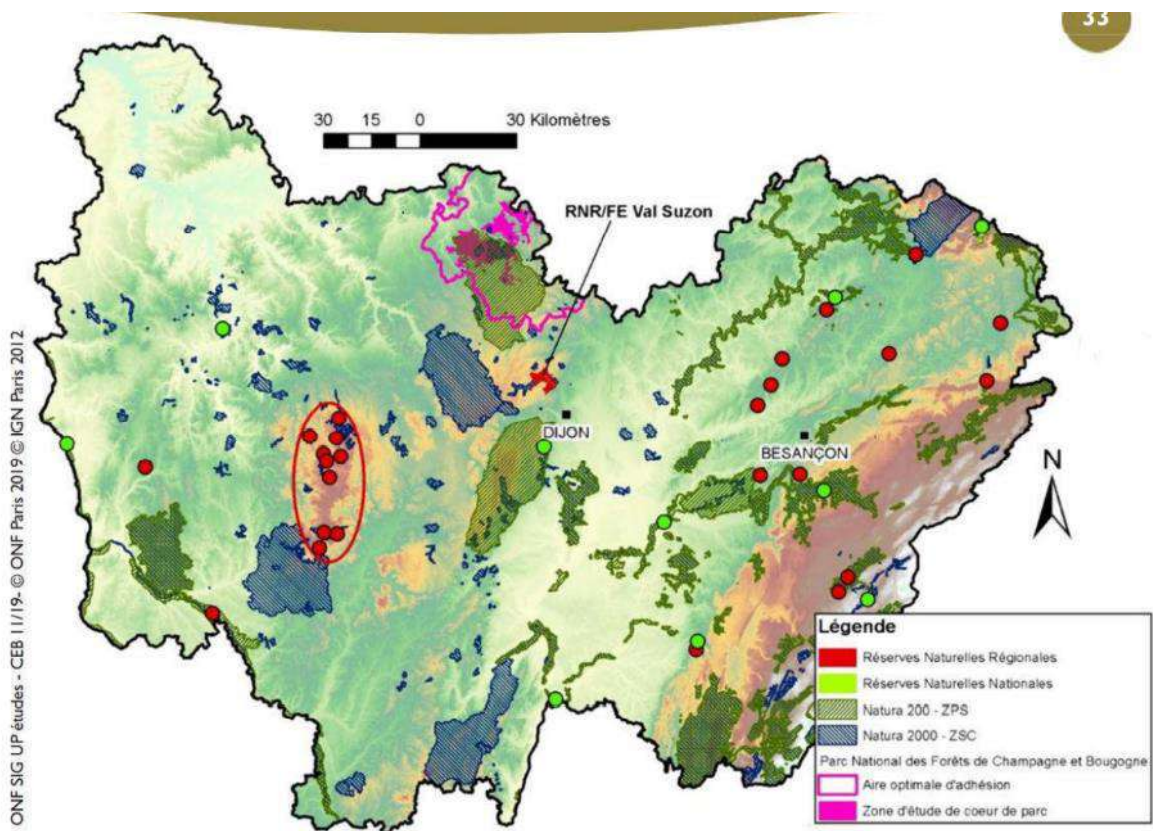
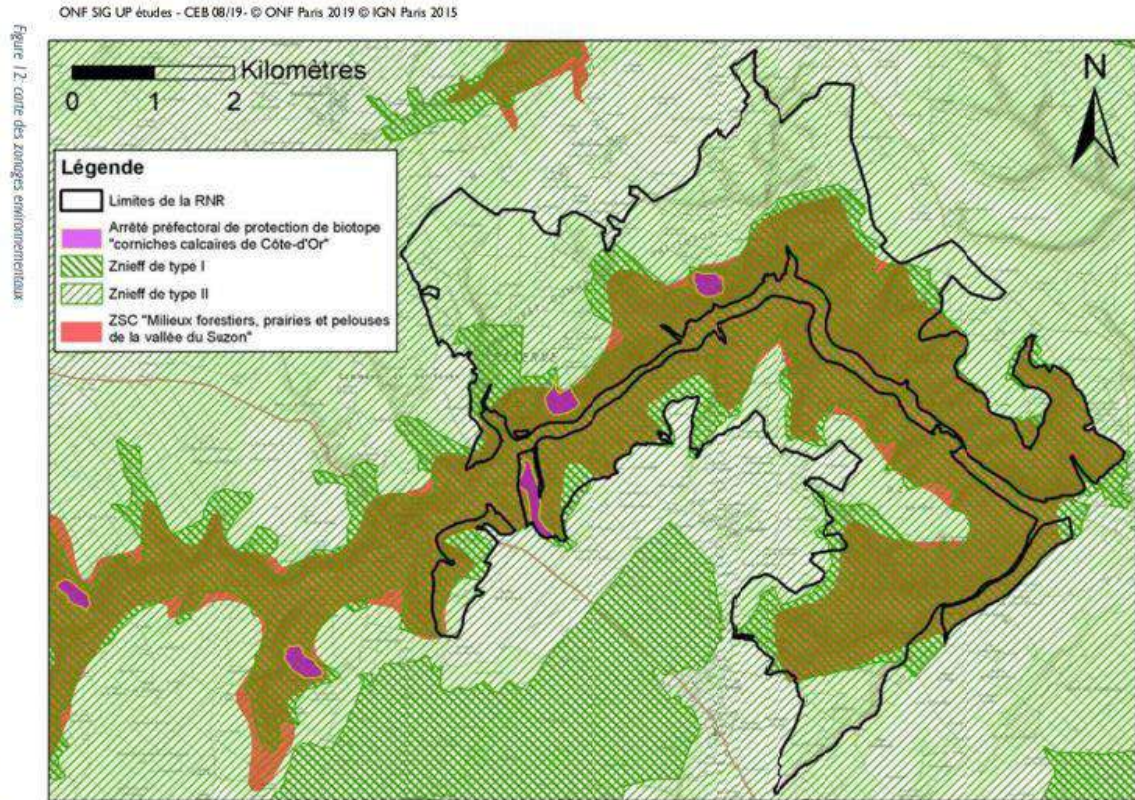


Figure 14 : Carte régionale des espaces protégés

Annexe 4. Photographies



Planche 1. Vue de la RNR depuis le belvédère surplombant le hameau de Sainte-Foy (photo M. Treca/ONF)



Planche 2. Peuplement de fond de combe (photo M. Treca/ONF)



Planche 3. Vue aérienne de la RNR (photo ONF)



Planche 4. Nouvelle signalétique d'accueil du public (photo M. Treca / ONF)



Planche 5 : travaux d'ingénierie paysagère visant à limiter l'impact visuel de la ligne électrique traversant la RNR (gauche : avril 2020, droite : après travaux en avril 2021). Actuellement, la tranchée n'est quasiment plus visible à flanc de colline. Photo : Thomas Marchal / ONF - <https://panorama.solutions/en/solution/traitement-dun-point-noir-paysager-double-vocation-paysagere-et-ecologique>



Fiche de synthèse sur le diagnostic d'opportunité et de vulnérabilité au changement climatique

Voir à partir de la page suivante.



Démarche d'adaptation au changement climatique de la Réserve Naturelle Régionale et Forêt d'Exception® du Val Suzon



La démarche en 2 mots

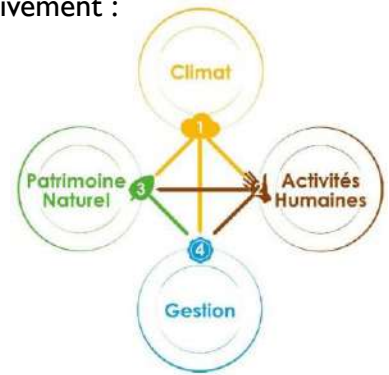
Natur'Adapt est une démarche initiée en 2018 par Réserves Naturelles de France qui permet aux gestionnaires d'aires protégées de **s'interroger sur les vulnérabilités et les opportunités provoquées par le changement climatique.**

Proposant un cadre de réflexion articulé autour d'une méthodologie évolutive, cette démarche a pour objectif d'anticiper les changements et de réfléchir à **une adaptation de la gestion au changement climatique.**

La démarche Natur'Adapt n'est pas une étude scientifique ni une modélisation de l'évolution du climat et de la nature à instant T : **il s'agit d'identifier des tendances d'évolution au sein d'un processus d'itération.**

La méthodologie

Quatre composantes sont étudiées successivement :



Pour chaque composante, **des éléments représentatifs de l'aire protégée** sont choisis : enjeux du patrimoine naturel, exploitation des ressources, activités, etc. On étudie ensuite **les effets du changement climatique** sur chaque élément.

Quel climat pourrait-on avoir dans le futur au sein de la réserve ?



Horizon 2071-2100 (scénario du GIEC : RCP 8.5 versus aujourd'hui)



+ 4°C
de moyenne



+ 82 mm/an
(hiver)
+ 25 mm/an
(printemps)
-41 mm/an
(été)



+ 122 mm
éapotranspiration
potentielle par an



+ 25 jours
de jours de
risque modéré
d'incendie



- 44 jours
de gel par an



Quelles perspectives pour demain dans un contexte de changement climatique ?

La vallée du Suzon va subir **de fortes transformations à l'horizon 2100**. Des **ambiances méditerranéennes** vont se développer sur le site, caractérisées par une augmentation de la température annuelle moyenne et des sécheresses entraînant alors des changements sur les **écosystèmes**.

Pour les activités humaines, la forêt deviendra un **espace comportant des risques accrus**. Les gestionnaires de milieux naturels devront l'intégrer dans leur gestion et les usagers adapter leurs pratiques en conséquence. Concernant le patrimoine naturel, les **milieux les plus frais et humides du fond de vallée** seront les plus impactés et ils subiront de profonds changements.



À consulter en
intégralité ici
DIAGNOSTIC DE
VULNÉRABILITÉ



La forte diversité de milieux qui fait aujourd'hui la spécificité de la vallée pourrait tendre à régresser et **les habitats et le paysage à s'homogénéiser sur le long terme**. Pour préserver ces espaces, la **conservation des fonctionnalités écologiques des milieux demeure essentielle**.

Ce document a vocation à inciter les acteurs du territoire à se questionner et s'engager dans une démarche d'adaptation avec l'appui des gestionnaires des sites protégés.

